



# PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT 3

HAUTS-DE-FRANCE

2017 - 2021



# SOMMAIRE

Édito .....	3
Contexte d'élaboration du plan régional santé environnement 3 Hauts-de-France .....	5
<b>Le Plan National Santé Environnement 3</b> .....	5
<b>Un nouveau territoire d'intervention</b> .....	5
<b>Les différents plans en interaction avec le PRSE3</b> .....	5
<b>Les modalités de gouvernance du plan</b> .....	6
Le comité d'animation.....	7
Le comité de pilotage (COPIL) .....	7
Le groupe régional santé-environnement (GRSE) .....	7
<b>Les modalités d'élaboration et de suivi du plan</b> .....	8
Les travaux préparatoires.....	8
Les groupes de travail (GT) .....	9
La présentation devant des instances régionales des politiques publiques .....	10
La mise en œuvre des actions et le suivi du plan .....	10
Les axes stratégiques du plan régional santé environnement 3 .....	13
<b>Axe 1 : Impulser une dynamique santé-environnement sur les territoires</b> .....	14
<b>Axe 2 : Périnatalité et petite enfance</b> .....	15
<b>Axe 3 : Alimentation et eau de consommation</b> .....	16
<b>Axe 4 : Environnements intérieurs, habitat et construction</b> .....	18
<b>Axe 5 : Environnements extérieur et sonore</b> .....	19
<b>Axe 6 : Amélioration des connaissances</b> .....	21
Annexe 1 : Structures et personnalités membres du GRSE .....	22
Annexe 2 : Structures membres des groupes de travail .....	23
Annexe 3 : Le plan d'action.....	24
Lexique.....	50

Il y a douze ans naissait la Charte de l'Environnement et son article premier inscrivant comme universel le droit de chacun à « *vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* ». Aujourd'hui, les questions d'impact de l'environnement sur la santé influencent jusqu'à nos choix de vie.

Le thème de la santé-environnement, au cœur des préoccupations de la société, appréhende l'ensemble des effets sur la santé dus aux interactions entre l'homme et son environnement, à ses conditions de vie et aux modifications de son environnement, à petite ou grande échelle.

Conscients de l'enjeu majeur de santé publique qu'il représente, l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture et la Région Hauts-de-France ont travaillé avec les partenaires régionaux à l'élaboration du troisième plan régional santé-environnement, avec pour ambition de répondre au mieux aux préoccupations et aux besoins de la population régionale.

Ce plan se concentre de manière volontaire sur des actions concrètes et prioritaires à mettre en œuvre ou à poursuivre pour améliorer l'état de santé et les conditions de vie des habitants des Hauts-de-France, dans le respect des travaux des précédents plans.

Le Troisième Plan Régional Santé Environnement des Hauts-de-France s'inscrit également en cohérence avec les autres plans et schémas qui déploient en région des stratégies complémentaires de prévention et de promotion de la santé environnementale.

Grâce à ce plan, l'ensemble des acteurs s'investit et s'engage dans la même direction pour améliorer la santé environnementale dès aujourd'hui et pour les futures générations.

**Le Préfet de la Région  
Hauts-de-France**



**Michel LALANDE**

**Le Président de la Région  
Hauts-de-France**



**Xavier BERTRAND**

**La Directrice générale de l'ARS  
Hauts-de-France**



**Monique RICOMES**



# CONTEXTE D'ÉLABORATION DU PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT 3 HAUTS-DE-FRANCE

## Le Plan National Santé Environnement 3

Le troisième Plan National Santé Environnement (PNSE 3) couvre la période 2015-2019.

Il est organisé autour de 4 enjeux identifiés par le comité d'appui scientifique (CAS), groupe d'experts sur lequel les administrations et le Groupe Santé Environnement se sont appuyés pour élaborer ce PNSE3 :

- Santé,
- Connaissance (notamment des expositions),
- Recherche,
- Dynamique en santé environnement et territorialisation.

Le plan contient 16 sous-enjeux, 34 objectifs et 107 actions (pour mémoire, le PNSE1 comportait 45 actions, 58 actions dans le PNSE2). Les actions y sont très diverses. Certaines relèvent de la mise en place d'une politique publique et d'autres d'une saisine (Anses, INERIS...). Peu d'actions sont régaliennes.

Le PNSE3 doit être décliné en région pour donner le troisième plan régional santé environnement (PRSE3). Cette déclinaison du PNSE3 en PRSE3 s'appuie sur l'instruction du gouvernement du 27 octobre 2015 relative à l'élaboration et la mise en œuvre des plans régionaux santé environnement et la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. Ces textes demandent aux Directeurs Généraux des ARS, ainsi qu'aux Préfets de région, de co-piloter l'élaboration et la mise en œuvre du PRSE3. Les Régions sont également incitées à prendre part à la gouvernance des PRSE, ce qui est le cas pour notre région.

## Un nouveau territoire d'intervention

La loi N° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, a défini les nouveaux contours des régions françaises. La région Hauts-de-France, fruit de cette refonte territoriale, est ainsi issue de la fusion des régions Nord-Pas de Calais et Picardie.

Les deux anciennes régions possédaient chacune un PRSE2, dont les enjeux et le cadre étaient bien différents.

En Nord-Pas de Calais, le PRSE2 s'articulait autour de 6 grandes thématiques : points noirs environnementaux, qualité de l'air, expositions domestiques, habitat, qualité de l'alimentation et connaissances. Il était ainsi constitué de 16 fiches actions, ce qui en faisait un plan large avec un nombre important d'actions à mettre en œuvre.

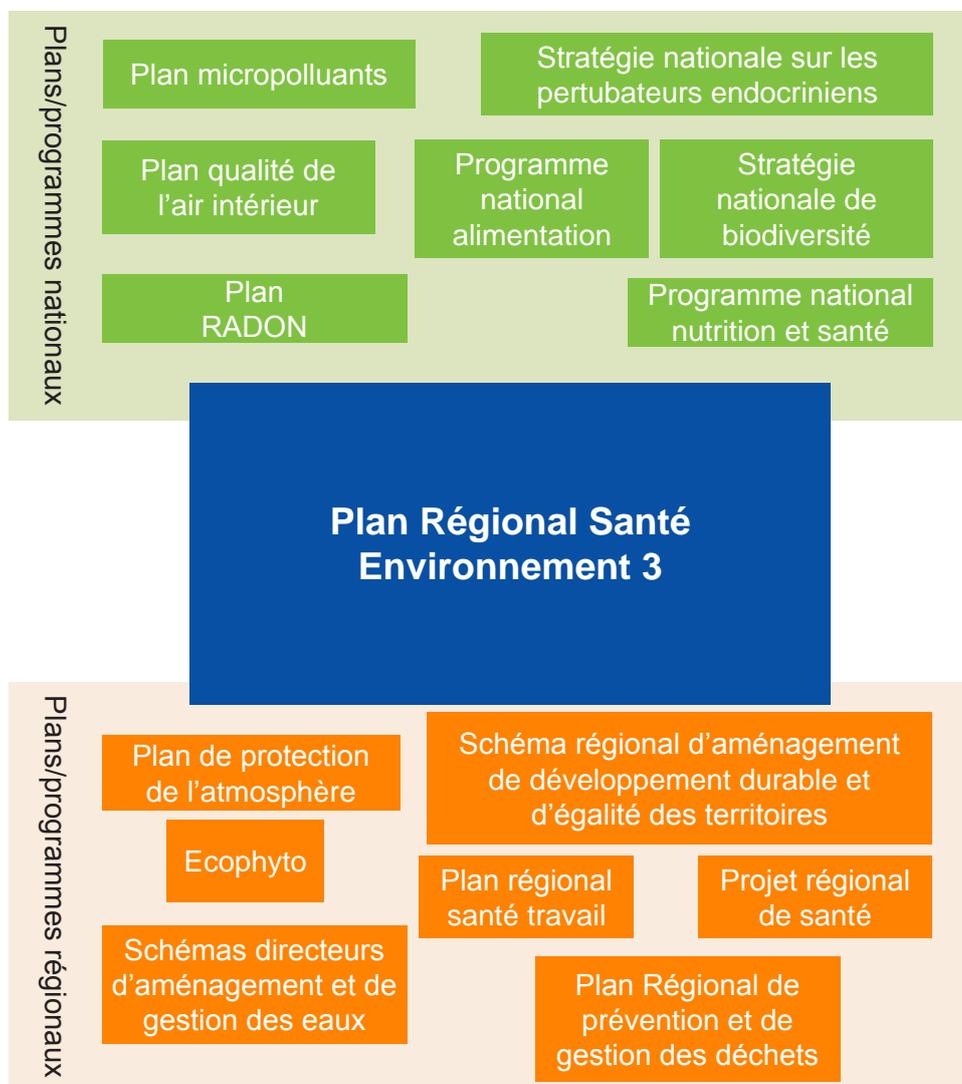
Le PRSE2 picard se voulait plus resserré autour de 2 axes stratégiques majeurs, déclinés en 8 fiches actions :

- réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé,
- réduire les inégalités territoriales.

Il s'agit d'élaborer et mettre en œuvre un troisième plan régional santé environnement sur le territoire inédit des Hauts-de-France.

## Les différents plans en interaction avec le PRSE3

Tout comme le PNSE3, le plan régional entre en interaction avec un grand nombre de politiques nationales ou régionales, dont les principales sont reprises dans le schéma ci-après :



## Les modalités de gouvernance du plan

La loi de modernisation de notre système de santé, dans son article 54, précise que les PRSE « sont mis en œuvre par les services déconcentrés de l'État, les agences régionales de santé et les conseils régionaux, en association avec les autres collectivités territoriales, notamment par le biais des contrats locaux de santé. »

Ainsi, l'élaboration et la mise en œuvre du PRSE sont copilotées a minima par le préfet de région et le directeur général de l'ARS. La loi sur la modernisation de notre système de santé permet également d'appuyer la démarche pour aboutir à une gouvernance partagée avec les Régions.

En région Hauts-de-France, le PRSE3 est ainsi piloté par le Préfet de région, la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé et le Président de la Région Hauts-de-France.

*A noter : pour la partie Préfecture, le pilotage opérationnel du plan est assuré par la DREAL, appuyée par le SGAR.*

Chaque pilote s'engage, dans la mesure de ses capacités et dans le respect des missions propres à chacun, à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour contribuer aux objectifs suivants :

- Élaboration et rédaction du PRSE3,
- Mise en œuvre des actions du PRSE3,
- Participation aux événementiels éventuels et à la communication sur le PRSE3,
- Évaluation du PRSE3.

Pour ce faire, les copilotes s'appuient sur trois instances : le comité d'animation, le comité de pilotage (COFIL) et le groupe régional santé-environnement (GRSE).

## Le comité d'animation

Le comité d'animation a en charge le suivi technique du PRSE3, tout au long de la vie du plan. Il constitue notamment la structure médiatrice entre les différents niveaux d'élaboration, y compris avec le niveau national. A ce titre, ses rôles sont les suivants :

- Organisation de la phase d'élaboration du PRSE3,
- Suivi de la mise en œuvre du PRSE3,
- Appui aux pilotes des fiches-actions du plan,
- Élaboration du tableau de bord de suivi du PRSE3,
- Organisation et préparation des GRSE et des COPIL,
- Préparation des éléments de communication,
- Organisation de l'évaluation du plan.



Le comité d'animation est composé des référents PRSE des structures porteuses du plan : DREAL, ARS, Région Hauts-de-France, SGAR. D'autres partenaires impliqués dans le PRSE peuvent être invités à participer (éventuellement de manière ponctuelle) au comité d'animation (DRAAF, DIRECCTE, région académique par exemple).

## Le comité de pilotage (COPIL)

Le COPIL est l'organe décisionnaire du plan. Il valide les orientations stratégiques du plan. Le comité de pilotage organise la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PRSE. Il s'appuie sur le comité d'animation pour encadrer la mise en œuvre des actions du PRSE.

Il est composé du Préfet de région, de la Directrice générale de l'ARS, du Directeur régional de la DREAL, du Président de la Région Hauts-de-France, ou de leurs représentants. Le COPIL accueille les porteurs de plans en articulation forte avec le PRSE. Ainsi, la DRAAF, la DIRECCTE, la DRJSCS, la région académique siègent également au COPIL.

Le COPIL se réunit a minima une fois par an.

## Le groupe régional santé-environnement (GRSE)

Le GRSE constitue l'instance de concertation pour l'élaboration et la mise en œuvre du PRSE. Il est composé de représentants des parties prenantes concernées par le domaine de la santé-environnement au niveau régional (cf. annexe 1). La constitution du GRSE permet la concertation des partenaires régionaux en santé-environnement. Il constitue a minima un espace de dialogue, de concertation et d'information des parties prenantes.

Ainsi, le GRSE est un groupe de travail constitué d'institutions régionales et d'experts. Il est composé des 5 collèges Grenelle :

- Représentants des services de l'Etat,
  - Représentants des collectivités territoriales,
  - Représentants des associations,
  - Représentants du monde économique,
  - Représentants des usagers,
- ainsi que des personnalités qualifiées.

Les structures et personnalités membres du GRSE sont présentées en annexe 1.

Le rôle du GRSE est :

- De suivre l'élaboration du PRSE3. Il apporte des conseils sur le processus d'élaboration du plan, le nombre de GT, leurs thématiques et leurs pilotes, et propose les actions prioritaires qui composeront le projet de PRSE3,
- De suivre son déroulement pendant sa phase de mise en œuvre,
- De faire des propositions au COPIL pour améliorer le plan,
- De se réunir périodiquement. Plusieurs réunions ont eu lieu lors de la phase d'élaboration du plan, et il est prévu au minimum une réunion par an durant la phase de mise en œuvre afin de réaliser un bilan d'avancement du plan.

Le GRSE est co-présidé par le Préfet de région, la Directrice générale de l'ARS et le Président de la Région Hauts-de-France.

Le comité d'animation du plan assure le secrétariat du GRSE.

## Les modalités d'élaboration et de suivi du plan

### Les travaux préparatoires

#### Le diagnostic territorial en santé-environnement

Afin de préparer au mieux les travaux d'élaboration du PRSE3, un diagnostic territorial a été mené par le CEREMA, l'ORS Nord-Pas de Calais et l'OR2S Picardie.

La réalisation d'un diagnostic territorial santé-environnement doit servir de support à l'élaboration du PRSE3. En effet, ce diagnostic doit permettre d'identifier les enjeux régionaux en santé-environnement, ainsi qu'à une échelle territoriale plus fine.

Le diagnostic doit ainsi permettre de cerner la problématique des différents territoires et de rassembler les données qui seront utiles pour mettre en place un plan d'actions au plus près de la population.

Un rapport reprenant l'ensemble de ces cartographies, ainsi que des analyses de celles-ci afin d'en faire ressortir les éléments principaux, a été rendu au COPIL et présenté au GRSE en décembre 2016. Le rapport a ensuite été complété par des portraits de territoires. Ces portraits de territoires, qui suivent les limites des territoires de démocratie sanitaire, sont une synthèse des éléments principaux à retenir sur les territoires étudiés.

#### Le recensement des acteurs et actions en santé-environnement

Un recensement des acteurs et actions en santé-environnement dans la région Hauts-de-France, réalisé par l'APPA (Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique), a été mené en préalable des travaux d'élaboration du plan. A cet effet, un questionnaire en ligne a été créé et a été envoyé à environ 5000 adresses mail. Ce travail a donné lieu à un rapport rendu fin août 2016 aux pilotes du plan.





Ce recensement a été utile pour la construction du plan, et notamment pour la constitution des groupes de travail d'élaboration. En effet, cette étude a apporté une vision précise des acteurs régionaux et dans les territoires, avec une identification des forces en présence et des compétences (potentiels porteurs d'actions), des actions existantes (complémentarité recherchée avec le PRSE) et des contributeurs potentiels aux groupes de travail d'élaboration du PRSE.

Ce recensement permet également de constituer une liste des structures à qui diffuser les informations relatives au PRSE, et sur lesquelles s'appuyer pour la mise en œuvre des actions du plan.

## Les groupes de travail (GT)

Afin d'élaborer le PRSE3, il a été décidé de mettre en place des groupes de travail, dont le but est de définir les objectifs, notamment opérationnels, du plan et de faire des propositions d'actions qui pourront constituer le PRSE3, dans le cadre du périmètre défini pour chaque GT.

Ces réflexions ont donné lieu à la rédaction de fiches actions reprenant notamment :

- L'intitulé de l'action,
- Son (ou ses) objectif(s) stratégique(s),
- Son (ou ses) objectifs opérationnel(s),
- Le public visé par l'action,
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Quatre GT ont été définis, en collaboration avec le GRSE et après validation par le COPIL, coanimés par un binôme constitué d'un membre du GRSE et d'un membre de l'équipe d'animation du PRSE3. Les GT sont les suivants :

GT	Intitulé du GT	Animateurs	
1	Alimentation et produits de consommation	DRAAF : Sabine ABGRALL	Union Régionale des Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement : Stéphanie CORMIER
2	Espaces intérieurs	ARS : Judith TRIQUET	Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique : Corinne SCHADKOWSKI
3	Espaces extérieurs	DREAL : Elodie VERDIER	Damien CUNY, doyen de la Faculté de Pharmacie de Lille
4	Activités humaines / espaces professionnels	Région Hauts-de-France : Cécile BOGUCKI et Brigitte BARON	Réseau Environnement Santé : Alfred LECLERCQ et Michel CUCCHI

Les GT ont dû en outre se saisir de 3 axes transversaux définis pour le PRSE3 :

- Protection des générations futures : intégrer dans chaque GT des réflexions ayant pour objectif la protection des générations futures,
- Territorialisation : travailler à l'échelle de la région dans son ensemble et de territoires en particulier, favoriser la mobilisation des territoires,
- Sensibilisation, communication, formation : favoriser l'appropriation par le plus grand nombre et par les acteurs relais des enjeux sanitaires liés à l'environnement.

Les groupes de travail sont constitués sur proposition du comité d'animation et des animateurs des GT, discussion avec le GRSE et validation par le COPIL.

Les animateurs des GT ont veillé à constituer des équipes diversifiées issues des différents collèges du GRSE. Des personnes qualifiées ou des structures n'appartenant pas au GRSE ont également fait partie des GT.

Afin de permettre les échanges, les GT ont volontairement été composés d'environ 15 personnes. Pour les structures non représentées en GT, des contributions écrites, adressées aux copilotes du plan et transmises aux membres des GT, ont également été possibles.

Les membres des groupes de travail sont présentés en annexe 2.

Chaque GT a donné lieu à 4 sessions de travail entre mars et mai 2017.

Les 68 fiches actions produites par les GT ont été présentées pour avis au GRSE. Après sélection suivant des critères établis par le COPIL (en particulier, temporalité de l'action, priorité au regard des politiques publiques portées par chaque copilote, existence d'indicateurs de résultat, portage possible, coût de l'action), réécriture et fusion de certaines fiches, 28 fiches actions ont été retenues pour le PRSE 3 (cf. annexe 3).

### Assistance à maîtrise d'ouvrage



Un prestataire a été sélectionné (BURGEAP), pour la constitution d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'élaboration du PRSE.

Les missions de l'AMO ont été les suivantes :

- L'appui pour la préparation des GT (dossiers de séance),
- L'appui aux pilotes des GT pour l'organisation, l'animation en cas de besoin et la restitution des réunions de travail des GT,
- La conception d'outils pour faciliter la production et le recueil des propositions des GT,
- Le soutien logistique et méthodologique des animateurs des GT dans leur fonction d'animateur.

### La présentation devant les instances régionales des politiques publiques

Au terme de son écriture par les membres du comité d'animation, le PRSE3 a été présenté pour information :

- au comité de l'administration régionale (CAR),
- à la commission permanente de la conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA),
- à la conférence territoriale de l'action publique (CTAP),
- aux 5 conseils départementaux de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CODERST),
- au conseil économique, social et environnemental régional (CESER).

### La mise en œuvre des actions et le suivi du plan

La volonté d'ouvrir le PRSE 3 au plus grand nombre d'acteurs (collectivités, associations...) a été affirmée au cours de l'élaboration du plan et également via le recensement des acteurs en santé-environnement en région et la prise en compte des projets territoriaux existants. A travers sa déclinaison territoriale, le PRSE 3 constitue un outil destiné à encourager et valoriser les initiatives locales liées à la thématique santé-environnement.

Le suivi du plan est réalisé par l'ensemble des copilotes du PRSE3. Chaque axe est animé par un des copilotes du plan qui a en charge le suivi de l'axe : réalisation annuelle d'un bilan des actions menées, et point d'avancement des indicateurs.

A chaque fiche action est également associé un ou plusieurs des copilotes du plan. Les pilotes des fiches ont pour rôle principal le suivi des actions menées ; ils peuvent également participer à la réalisation des actions de certaines fiches. Chaque fiche action comporte au minimum un indicateur associé à une cible à atteindre annuellement ou sur la durée du plan.

Un point d'avancement annuel est prévu devant le GRSE et le COPIL. Ce point d'étape sera l'occasion de faire un bilan des indicateurs de suivi et de résultat de chaque axe stratégique, mais également de présenter les actions menées dans le cadre du PRSE3.





# LES AXES STRATÉGIQUES DU PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT 3

A l'issue des travaux d'élaboration du plan, l'ensemble des fiches actions retenues par le COPIL a permis de déterminer 6 axes stratégiques au PRSE3.

**Impulser une  
dynamique  
santé-environnement  
sur les territoires**

**Périnatalité et  
petite enfance**

**Alimentation  
et eau de  
consommation**

**Environnements  
intérieurs,  
habitat et  
construction**

**Environnements  
extérieur  
et sonore**

**Amélioration  
des  
connaissances**

# Axe 1 : Impulser une dynamique santé-environnement sur les territoires

**Animateur de l'axe :** Région Hauts-de-France

## Contexte et objectifs



La santé figure parmi les premières préoccupations de la population régionale. Or, certaines pathologies surreprésentées en région sont liées à une dégradation de l'environnement et des milieux (sol, air, eau), et divers acteurs peuvent intervenir pour limiter les expositions aux polluants environnementaux.

L'objectif consiste alors à développer et accompagner une dynamique régionale pour favoriser la montée en compétence et la mise en réseau des acteurs, des formateurs et des publics cibles sur la santé environnementale et induire durablement des changements dans les comportements.

La sensibilisation des adultes de demain constitue dans ce sens une des priorités du troisième Plan régional santé environnement qui souhaite faciliter l'accès des enfants et des jeunes adultes, des enseignants et plus généralement des milieux scolaire et universitaire à la connaissance,

aux actions et aux programmes en santé-environnement.

Il s'agit également d'intégrer les enjeux sanitaires liés à l'environnement dans les formations initiales et continues, et, plus globalement, de favoriser leur prise en compte dans tous les champs des activités humaines et quotidiennes.

Des actions ciblées pourront être menées sur des secteurs spécifiques, tels que l'aménagement urbain, dont la réutilisation des sites et sols pollués, ou les activités de soins et médico-sociales.

N° fiche action	Intitulé de l'action	Pilote(s) de l'action
1	Expérimenter la création d'un réseau de référents « santé-environnement » en établissements de santé	ARS
2	Favoriser la mutation des sites et sols pollués	DREAL (+ ARS)
3	Renforcer l'éducation à la promotion de la santé en tenant compte des enjeux environnementaux en milieu scolaire	ARS + DREAL + Région Hauts-de-France
4	Intégrer la santé-environnement dans les formations sanitaires et sociales, initiales et continues	ARS + DREAL + Région Hauts-de-France
5	Former les professionnels en établissement de santé à la prévention des risques chimiques liés aux soins	ARS (+ Région Hauts-de-France)

## Axe 2 : Périnatalité et petite enfance

Animateur de l'axe : ARS Hauts-de-France

### Contexte et objectifs

Il est maintenant reconnu que les polluants environnementaux ont un impact dès le plus jeune âge et même lors de la vie fœtale, et cela peut avoir des conséquences à l'âge adulte. Les scientifiques s'accordent désormais à dire que les polluants environnementaux ont tout particulièrement un effet lors des 1000 premiers jours de la vie. Il semble donc primordial de protéger les femmes enceintes et les enfants qui représentent une population particulièrement vulnérable.

Pour ce faire, les professionnels de santé, notamment ceux de la périnatalité (sages-femmes, gynécologues...), qui interviennent dès le plus jeune âge de la vie, constituent des relais importants d'informations et de conseils pour leurs patients. Il en est de même des professionnels de la petite enfance qui concourent au développement et au bien-être de l'enfant. Ces professionnels doivent donc être sensibilisés à la question des polluants environnementaux afin qu'ils puissent informer et conseiller les futurs et jeunes parents sur les pratiques à suivre et celles à éviter afin de contribuer à la bonne santé de l'enfant tout au long de sa vie.

De plus, les enfants passant un temps relativement long dans certains établissements recevant du public (crèches, écoles...), il s'agit également d'accompagner les gestionnaires de ces établissements aux bonnes pratiques pour limiter les polluants présents dans leurs locaux.



N° fiche action	Intitulé de l'action	Pilote(s) de l'action
6	Soutenir les acteurs « pré et post natal » dans leurs actions de sensibilisation des familles sur l'exposition aux polluants domestiques	ARS
7	Améliorer la prise en compte des enjeux en santé-environnement dans l'accueil et la prise en charge des femmes enceintes et jeunes enfants	ARS
8	Expérimenter avec les conseils départementaux volontaires, la mise en place d'une sensibilisation des parents et le suivi des rayonnements ionisants médicaux reçus	ARS (+ DREAL)
9	Former (formation initiale et continue) les professionnels de la périnatalité, de la santé et de la petite enfance aux risques liés à l'exposition aux polluants environnementaux	ARS + Région Hauts-de-France
10	Sensibiliser les futurs et jeunes parents aux risques liés à l'exposition aux polluants environnementaux	ARS

## Axe 3 : Alimentation et eau de consommation

Animateur de l'axe : ARS Hauts-de-France

### Contexte et objectifs



La qualité de l'alimentation est une préoccupation majeure, et un enjeu de santé publique important. Pour garantir la santé des habitants des Hauts-de-France, l'agriculture biologique de proximité présente divers avantages :

- la protection de l'environnement régional,
- la protection des agriculteur-riche-s moins exposés aux produits phytosanitaires,
- des aliments issus de cultures locales,
- des produits plus riches en nutriments.

L'alimentation biologique de proximité est donc un facteur important à prendre en compte afin de permettre à l'ensemble des habitants, et notamment ceux bénéficiant d'une restauration collective (cantines scolaires par exemple), d'avoir accès à une alimentation saine, équilibrée, diversifiée et durable.

L'eau est l'aliment le plus contrôlé, et sa qualité a une importance toute particulière de par son utilisation quotidienne et ses différents usages (boisson, préparation des aliments, hygiène...).

L'eau destinée à la consommation humaine, tout au long de son parcours, depuis le captage jusqu'au robinet, peut être exposée à une multitude de polluants chimiques ou microbiologiques. Il convient donc de s'assurer de sa qualité depuis le point de captage jusqu'au robinet du consommateur, car les risques sanitaires qui en découlent peuvent être particulièrement importants.

Ainsi, si l'on suit le parcours de l'eau, la première étape consiste à protéger les captages d'eau vis-à-vis des pollutions auxquelles ils peuvent être exposés.

Il convient également de protéger les systèmes de production et de distribution de l'eau potable des risques de défaillance des installations et des risques de pollution en mettant en place des plans de gestion de sécurité sanitaire de l'eau. Grâce à ces plans, la protection de la population sera optimisée, car les défaillances et contaminations seront détectées beaucoup plus « en amont » que via le contrôle sanitaire réalisé par les ARS et de manière permanente.

Enfin, il semble indispensable de redonner confiance dans la qualité de l'eau potable aux consommateurs.

N° fiche action	Intitulé de l'action	Pilote(s) de l'action
11	Développer le bio de proximité en restauration collective	Région Hauts-de-France
12	Actualiser et contrôler l'application des déclarations d'utilité publique des captages de la région	ARS
13	Renforcer la coordination entre les différents plans d'actions sur l'eau	ARS
14	Promouvoir la mise en place de plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau potable	ARS
15	Informier la population sur la qualité de l'eau en fonction des territoires et du public	ARS



## Axe 4 : Environnements intérieurs, habitat et construction

Animateur de l'axe : DREAL Hauts-de-France

### Contexte et objectifs



Le temps passé dans des espaces clos en fait une pré-occupation de santé publique et un enjeu majeur de prévention. Nous y passons entre 70 et 90 % de notre temps (logement, transports en commun, lieu de travail, école, etc.). On y retrouve une grande diversité de polluants et de nuisances, qu'ils soient physiques (bruit, particules fines), chimiques (radon, monoxyde de carbone, plomb, amiante, composés organiques volatils, etc.), ou biologiques (allergènes, moisissures). La qualité de l'air intérieur (QAI) est influencée par la qualité

de l'air extérieur, les activités des occupants (entretien, bricolage, chauffage, etc.), les matériaux d'ameublement et de construction.

L'organisation mondiale de la santé (OMS) ne cesse d'alerter sur les enjeux massifs liés à l'air intérieur, source de très nombreuses pathologies. Une mauvaise qualité de l'air intérieur peut ainsi engendrer maux de tête, fatigue, irritation du nez, des yeux, de la gorge, vertiges, manifestations allergiques, asthme. Certaines substances peuvent être à l'origine d'intoxications ou de cancers.

La qualité de l'air intérieur, comme le bruit, ont des conséquences sur la santé. Même si une prise de conscience se fait de plus en plus et quelques mesures existent aujourd'hui, le changement des pratiques nécessite du temps et de l'accompagnement. Il convient donc de poursuivre la mobilisation des acteurs sur le sujet de la qualité de l'environnement intérieur.

De plus, la priorité donnée aujourd'hui à la rénovation thermique des bâtiments met l'accent sur l'étanchéité de l'enveloppe et un renouvellement de l'air contrôlé et efficace. L'aération et les systèmes de ventilation jouent donc un rôle primordial afin que ne soit pas oubliée la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments économes en énergie. Appréhender l'équilibre nécessaire entre maîtrise énergétique, isolation acoustique et qualité de l'air intérieur, et outiller les maîtres d'ouvrages et prescripteurs de travaux pour qu'ils diffusent auprès des particuliers des recommandations de pratiques d'aération et de ventilation des lieux d'habitations est ainsi plus que jamais d'actualité.

N° fiche action	Intitulé de l'action	Pilote(s) de l'action
16	Améliorer l'environnement intérieur des piscines (air, surfaces et bruit)	ARS
17	Amener les gestionnaires de bassins privés à usage collectif à respecter la réglementation	ARS
18	Expérimenter un bâtiment exemplaire à usage d'habitation avec performance énergétique, confort des occupants et qualité de l'air intérieur	DREAL + Région Hauts-de-France
19	Renforcer l'action des conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) en région Hauts-de-France	ARS + DREAL + Région Hauts-de-France
20	Promouvoir les bénéfices d'un environnement intérieur des logements de qualité	DREAL (+ARS)
21	Maîtriser le risque de développement des légionelles dans les réseaux d'eau des établissements recevant du public (ERP)	ARS
22	Former les professionnels intervenant dans les établissements recevant du public à la qualité de l'air intérieur et à l'acoustique	ARS (+DREAL + Région Hauts-de-France)
23	Former et sensibiliser les professionnels du bâtiment à la qualité de l'air intérieur (QAI) et au risque amiante	DREAL (+ Région Hauts-de-France)

## Axe 5 : Environnements extérieur et sonore

**Animateur de l'axe :** DREAL Hauts-de-France

### Contexte et objectifs

Au-delà des espaces clos, les populations évoluent dans des quartiers, des espaces urbains et ruraux, un environnement extérieur qui influence également leur santé. L'exposition notamment chronique à la pollution atmosphérique constitue ainsi une cause majeure de morbidité et de mortalité. D'après le programme Clean Air for Europe de la Commission européenne, la pollution de l'air est responsable de 42 000 décès prématurés chaque année en France. En 2013, l'OMS classait cancérigène la pollution de l'air extérieur.



En région Hauts-de-France, l'amélioration de la qualité de l'air extérieur est un enjeu majeur, et différentes actions destinées à réduire la pollution de fond ont été menées ou sont en cours : mise en œuvre du Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQLA) 2017-2021, mise en œuvre des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) (réalisation de plans de déplacement par les entreprises, limitation des émissions dues aux équipements individuels de combustion au bois...), gestion des épisodes de pollution aux particules fines, contrôle des sites industriels les plus polluants,

suivi des bilans d'émissions de gaz à effet de serre, élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), appel à projets « Villes respirables en 5 ans »,...

Parallèlement à ces actions, un besoin prégnant de mieux comprendre les enjeux de la qualité de l'air est ressenti. Les Hauts-de-France accueillant plus de 6 millions d'habitants, des relais d'information sont à développer, notamment sur les réseaux d'influence de la région et sur la complémentarité des expertises. Le développement d'outils numériques et de réseaux-relais s'appuyant sur ces expertises permettra au citoyen d'être acteur de la qualité de l'air tout en valorisant les initiatives dans un discours positif.



Par ailleurs, l'écoute et la pratique à haute dose de musique amplifiée peut avoir pour conséquence d'altérer la santé. Du fait de nouvelles pratiques d'écoute, de l'utilisation intensive des baladeurs et de la fréquentation des concerts de musiques amplifiées, les jeunes sont plus fréquemment et plus précocement atteints de troubles auditifs que les générations précédentes.

Selon l'INPES (enquête 2013), près de 10 % des jeunes de moins de 25 ans présentent déjà une perte auditive pathologique. Les risques d'une exposition sonore prolongée ne sont pas seulement de « moins bien » entendre : fatigue, maux de tête, altération de la disponibilité cognitive aux apprentissages. Les troubles auditifs entraînent également un ensemble de conséquences psychosociales : difficultés de communication et de compréhension qui isolent les jeunes.

C'est pourquoi des actions d'information et de prévention auprès de la population exposée aux risques auditifs doivent être menées pour sensibiliser sur les pratiques quotidiennes (fréquence d'écoute avec les baladeurs, musique amplifiée, manifestations festives, concerts...).

N° fiche action	Intitulé de l'action	Pilote(s) de l'action
24	Favoriser le changement de comportement pour améliorer la qualité de l'air extérieur	DREAL + ARS + Région Hauts-de-France
25	Sensibiliser les populations aux expositions sonores liées à l'écoute et la pratique des musiques amplifiées	ARS + Région Hauts-de-France



## Axe 6 : Amélioration des connaissances

Animateur de l'axe : Région Hauts-de-France

### Contexte et objectifs



L'amélioration des connaissances des liens entre la santé et la dégradation de l'environnement vise, au travers de la valorisation qui pourra en être faite, à identifier des actions ou des outils incitatifs de prévention, des recommandations et aider à la prise de décision publique.

Sur le champ de la santé environnementale, il est également proposé, sur la base des résultats (veille d'informations, études, cartographies...), de faire évoluer les comportements individuels et collectifs.

Alors que les attentes sociétales sont fortes sur les évolutions de l'environnement et ses impacts sur la santé, il est important de prendre en compte les polluants présents et émergents, de les identifier, d'en connaître la nature et l'origine pour en déterminer les effets toxicologiques, y compris les effets cocktail sur la population régionale.

A ce titre, mieux caractériser les expositions et les risques éventuels pour les populations constitue un enjeu de santé publique afin de prévenir les effets potentiels de ces substances sur la santé.

Dans ce contexte, le plan a pour objet de relever et de caractériser les inégalités territoriales et environnementales pour envisager des stratégies et des perspectives d'actions au plus près et avec la population.

N° fiche action	Intitulé de l'action	Pilote(s) de l'action
26	Etudier et réduire l'exposition aux nanomatériaux, aux perturbateurs endocriniens et aux produits phytosanitaires	Région Hauts-de-France (+ DREAL)
27	Disposer d'un système d'information géographique en santé-environnement pour la région	DREAL + ARS + Région Hauts-de-France
28	Améliorer les connaissances sur les particules dans l'air	DREAL (+ Région Hauts-de-France)

# ANNEXE 1 : STRUCTURES ET PERSONNALITÉS MEMBRES DU GRSE

Structure	Collège
Préfecture de Région	Pilote du PRSE / présidence du GRSE
ARS	Pilote du PRSE / présidence du GRSE
Région Hauts-de-France	Pilote du PRSE / présidence du GRSE
DREAL	Services de l'État
DRAAF	Services de l'État
DIRECCTE	Services de l'État
Éducation nationale	Services de l'État
DRJSCS	Services de l'État
DRRT (Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie)	Services de l'État
Préfet du département de l'Aisne	Services de l'État
Préfet du département de l'Oise	Services de l'État
Préfet du département du Pas de Calais	Services de l'État
Préfet du département de la Somme	Services de l'État
CESER	Assemblée régionale
APPA (Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique)	Associations
CPIEs, représentés par l'URCPIE Picardie	Associations
ATMO	Associations
S3PIs, représentés par le S3PI Hainaut Cambrésis Douaisis	Associations
Géodomia (Centre de ressources environnementales de l'Aisne)	Associations
EDA (Environnement et Développement Alternatif)	Associations
MRES (Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités)	Associations
FNE, représenté par Picardie Nature	Associations
IREPS Picardie	Associations
Union Régionale des Professions de Santé (URPS) biologistes	Associations
URPS Pharmaciens	Associations
Union Régionale des Professions de Santé (URPS) médecins libéraux	Associations
ARA (Autour des Rythmes Actuels)	Associations
CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie)	Associations
Réseau Environnement Santé	Associations
C2DS	Associations
Conseil départemental de l'Aisne	Collectivités
Conseil départemental du Nord	Collectivités
Conseil départemental de l'Oise	Collectivités
Conseil départemental du Pas de Calais	Collectivités
Conseil départemental de la Somme	Collectivités
Métropole Européenne de Lille	Collectivités
Amiens Métropole	Collectivités
Ville de St Quentin	Collectivités
Communauté d'agglomération de St Omer	Collectivités
Ville de Beauvais	Collectivités
Agence de l'Eau Artois Picardie	Agences et établissements publics
CRSA (Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie)	Agences et établissements publics
CERDD (Centre Ressource du Développement Durable)	Agences et établissements publics
Faculté de pharmacie de Lille - Monsieur CUNY	Personnalités qualifiées
École des Mines de Douai - Monsieur ALLEMAN	Personnalités qualifiées
UFC Que Choisir - Monsieur BREHON	Personnalités qualifiées
Génération Futures - Monsieur VEILLERETTE	Personnalités qualifiées
Mutualité Française	Acteurs du monde économique
Président de la CRCI / Chambre de commerce et d'industrie	Acteurs du monde économique
Chambre d'agriculture	Acteurs du monde économique
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Acteurs du monde économique

# ANNEXE 2 : STRUCTURES MEMBRES DES GROUPES DE TRAVAIL

GT1 Alimentation et produits de consommation	GT2 Espaces intérieurs	GT3 Espaces extérieurs	GT4 Activités humaines/espaces professionnels
MRES	MEL	Université Lille 2	DREAL
Faculté de pharmacie de Lille	Atmo	IMT Lille Douai	ARS
Agence de l'eau Artois-Picardie	INHARI	ARA	Atmo
Mutualité Française	CLCV	APPA	DIRECCTE
GABNOR	CD2E	DREAL	URPS infirmiers libéraux
ARS	Réseau bronchiolite 59-62	RES	URPS médecins libéraux
URPS médecins libéraux	APPA	Atmo	Picardie nature
CESER	SCHS Roubaix	MEL	ISTNF
URPS pharmaciens	ARS	Ville de Lille	Clinique St Roch
Ville d'Amiens	URPS médecins libéraux	Région Hauts-de-France	S3Pi Côte d'opale Flandres
S3PI de l'Artois	URPS infirmiers libéraux	URPS infirmiers libéraux	ASN
RES	CESER	URPS médecins libéraux	DRAAF
URPS infirmiers libéraux	Ville de Lille	Santé publique France	Université Lille 2
URCPIE de Picardie	CIJ de l'Aisne	S3PI Hainaut Cambrésis Douaisis	RES
DRAAF	URCPIE Picardie	ARS	Région Hauts-de-France
	CEREMA Nord-Picardie	FREDON	
	RES		
	Colline-Acepp		
	CAPSO		



# ANNEXE 3 : LE PLAN D'ACTION

Axe	N° fiche action	Intitulé de l'action	Pilote(s)
<b>Impulser une dynamique santé environnement sur les territoires</b>	1	Expérimenter la création d'un réseau de référents « santé-environnement » en établissements de santé	ARS
	2	Favoriser la mutation des sites et sols pollués	DREAL (+ ARS)
	3	Renforcer l'éducation à la promotion de la santé en tenant compte des enjeux environnementaux en milieu scolaire	ARS + DREAL + Région Hauts-de-France
	4	Intégrer la santé-environnement dans les formations sanitaires et sociales, initiales et continues	ARS + DREAL + Région Hauts-de-France
	5	Former les professionnels en établissement de santé à la prévention des risques chimiques liés aux soins	ARS (+ Région Hauts-de-France)
<b>Périnatalité et petite enfance</b>	6	Soutenir les acteurs « pré et post natal » dans leurs actions de sensibilisation des familles sur l'exposition aux polluants domestiques	ARS
	7	Améliorer la prise en compte des enjeux en santé-environnement dans l'accueil et la prise en charge des femmes enceintes et jeunes enfants	ARS
	8	Expérimenter avec les conseils départementaux volontaires, la mise en place d'une sensibilisation des parents et le suivi des rayonnements ionisants médicaux reçus	ARS (+ DREAL)
	9	Former (formation initiale et continue) les professionnels de la périnatalité, de la santé et de la petite enfance aux risques liés à l'exposition aux polluants environnementaux	ARS + Région Hauts-de-France
	10	Sensibiliser les futurs et jeunes parents aux risques liés à l'exposition aux polluants environnementaux	ARS
<b>Alimentation et eau de consommation</b>	11	Développer le bio de proximité en restauration collective	Région Hauts-de-France
	12	Actualiser et contrôler l'application des déclarations d'utilité publique des captages de la région	ARS
	13	Renforcer la coordination entre les différents plans d'actions sur l'eau	ARS
	14	Promouvoir la mise en place de plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau potable	ARS
	15	Informers la population sur la qualité de l'eau en fonction des territoires et du public	ARS
<b>Environnements intérieurs, habitat et construction</b>	16	Améliorer l'environnement intérieur des piscines (air, surfaces et bruit)	ARS
	17	Amener les gestionnaires de bassins privés à usage collectif à respecter la réglementation	ARS
	18	Expérimenter un bâtiment exemplaire à usage d'habitation avec performance énergétique, confort des occupants et qualité de l'air intérieur	DREAL (+ Région Hauts-de-France)

	19	Renforcer l'action des conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) en région Hauts-de-France	ARS + DREAL + Région Hauts-de-France
	20	Promouvoir les bénéfices d'un environnement intérieur des logements de qualité	DREAL (+ ARS)
	21	Maîtriser le risque de développement des légionelles dans les réseaux d'eau des établissements recevant du public (ERP)	ARS
	22	Former les professionnels intervenant dans les établissements recevant du public à la qualité de l'air intérieur et à l'acoustique	ARS (+DREAL + Région Hauts-de-France)
	23	Former et sensibiliser les professionnels du bâtiment à la qualité de l'air intérieur (QAI) et au risque amiante	DREAL (+ Région Hauts-de-France)
<b>Environnements extérieur et sonore</b>	24	Favoriser le changement de comportement pour améliorer la qualité de l'air extérieur	DREAL + ARS + Région Hauts-de-France
	25	Sensibiliser les populations aux expositions sonores liées à l'écoute et la pratique des musiques amplifiées	ARS + Région Hauts-de-France
<b>Amélioration des connaissances</b>	26	Etudier et réduire l'exposition aux nanomatériaux, aux perturbateurs endocriniens et aux produits phytosanitaires	Région Hauts-de-France (+DREAL)
	27	Disposer d'un système d'information géographique en santé-environnement pour la région	DREAL + ARS + Région Hauts-de-France
	28	Améliorer les connaissances sur les particules dans l'air	DREAL (+ Région Hauts-de-France)



## FICHE N°1

<b>Intitulé de l'action</b>	Expérimenter la création d'un réseau de référents « santé-environnement » en établissements de santé
<b>Objectifs stratégiques</b>	Initier des actions multithématiques en santé-environnement avec les établissements de santé de la région
<b>Description de l'action</b>	Créer un groupe rassemblant les référents santé-environnement et/ ou développement durable des établissements de santé afin de mettre en place une coordination régionale et favoriser les échanges entre établissements sur des actions multithématiques santé-environnement pouvant être mises en place afin d'améliorer la qualité de vie en établissement de santé
<b>Population cible</b>	Personnels et patients des établissements de santé
<b>Indicateur et résultat attendu</b>	<u>Indicateur</u> : nombre d'établissements de santé engagés dans une démarche santé-environnement <u>Résultat attendu</u> : 1 groupement hospitalier de territoire
<b>Référence PNSE3</b>	Spécificité régionale



## FICHE N°2

<b>Intitulé de l'action</b>	Favoriser la mutation des sites et sols pollués
<b>Objectifs stratégiques</b>	<p>Favoriser une meilleure prise en compte et gestion des pollutions des sols, ainsi qu'une meilleure synergie des acteurs, afin de réduire l'exposition des populations futures (adultes et enfants) susceptibles de vivre sur les terrains reconvertis</p> <p>Assurer une diffusion de la culture santé-environnement auprès du monde de l'urbanisme et de l'aménagement afin de prévenir l'exposition des populations</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>- Développer l'information des collectivités, des aménageurs et des acteurs intéressés par la réutilisation des friches industrielles et des sites et sols pollués via l'application de l'article L.125-6 du code de l'environnement, dont les dispositions visent à améliorer l'information sur la pollution des sols et leur prise en compte dans les documents d'urbanisme, avec notamment l'élaboration par les services de l'État, sur l'ensemble de la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la liste des « Secteurs d'Information sur les Sols » (SIS), qui comprend les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement (article L.125-6 du code de l'environnement),</li> <li>- de la « Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services » (CASIAS), susceptible d'être enrichie par les collectivités, qui a pour objectif de conserver la mémoire de l'histoire industrielle et du risque de pollution des sols.</li> </ul> <p>- Favoriser la requalification des friches industrielles avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la possibilité pour un tiers demandeur de se substituer à un exploitant d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en cessation d'activité pour les travaux de réhabilitation (article L. 512-21 du code de l'environnement),</li> <li>- l'appui à la réflexion sur l'extension du périmètre de compétences de l'Établissement Public Foncier (EPF) de l'ex-Nord-Pas-de-Calais à tout ou partie de l'ex-Picardie, la Ministre du logement et de l'Habitat durable, ayant sollicité en janvier 2016 une étude d'opportunité sur l'extension des Établissements Publics Fonciers,</li> <li>- une intégration accrue des enjeux liés à la requalification des friches industrielles dans l'accompagnement proposé par les EPF existants en région,</li> <li>- une étude de faisabilité de la création d'un guichet unique par des acteurs privés, à l'attention des collectivités/aménageurs sur le thème urbanisme-santé qui aura pour missions : <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'accompagner la montée en puissance des professionnels et des collectivités en assurant un travail de communication, de veille, de formation,</li> <li>• d'orienter les différents acteurs de l'urbanisme de la région sur les études déjà réalisées, les partenariats possibles, les sources de données en matière d'urbanisme et santé.</li> </ul> </li> </ul> <p>- Amplifier l'intégration de la thématique santé-environnement par l'imposition, en cas de changement d'usage d'un site, d'une étude des sols par un prestataire certifié dans le domaine des sites et sols pollués ou équivalent (loi ALUR).</p>
<b>Population cible</b>	Collectivités locales, professionnels de l'aménagement, fédérations, syndicats du bâtiment, associations
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<p><u>Indicateur 1</u> : liste des «Secteurs d'Information sur les Sols » (SIS)</p> <p><u>Résultat attendu 1</u> : recueil d'informations et consultations en 2018 pour l'édition d'une première liste au 01/01/19 puis évolution de la liste sur toute la durée du plan</p> <p><u>Indicateur 2</u> : mise en place de la « Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service » (CASIAS)</p> <p><u>Résultat attendu 2</u> : sur toute la durée du plan</p>
<b>Référence PNSE3</b>	Actions n° 47 et 98

### FICHE N°3

<b>Intitulé de l'action</b>	Renforcer l'éducation à la promotion de la santé en tenant compte des enjeux environnementaux en milieu scolaire
<b>Objectifs stratégiques</b>	Inscrire la « santé-environnement » dans le cadre des parcours éducatifs Pérenniser la « santé-environnement » dans les projets d'écoles et les projets d'établissements pour favoriser des choix responsables  Fédérer l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs autour de la « santé-environnement » en milieu scolaire
<b>Description de l'action</b>	- Organiser des évènements et manifestations autour de la « santé-environnement »  - Mettre en place des actions de formations initiales et continues pour renforcer l'accès à la connaissance des adultes de la communauté scolaire  - Intégrer la « santé-environnement » dans le cadre des enseignements et parcours éducatifs
<b>Population cible</b>	Enseignants du premier et du second degré, jeunes scolarisés, acteurs de la communauté éducative
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<u>Indicateur</u> : nombre d'établissements du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>nd</sup> degré ayant intégré la santé-environnement dans leur projet d'établissement <u>Résultat attendu</u> : intégration de la santé-environnement dans le projet d'établissement par 35% des établissements du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>nd</sup> degré
<b>Référence PNSE3</b>	Action n° 106

### FICHE N°4

<b>Intitulé de l'action</b>	Intégrer la santé-environnement dans les formations sanitaires et sociales, initiales et continues
<b>Objectifs stratégiques</b>	Infuser la santé-environnementale dans la formation régionale Promouvoir la formation transdisciplinaire des professionnels relais et des enseignants dans les champs de : la santé, l'environnement, l'urbanisme, les sciences économiques et sociales, ...  Etablir un état des lieux des formations existantes, des personnes ressources et intervenants potentiels
<b>Description de l'action</b>	- Former les professionnels à la connaissance des risques sanitaires en lien avec l'environnement, aux concepts de la qualité de l'air intérieur et aux différentes thématiques prioritaires en région (monoxyde de carbone, saturnisme...)  - Créer des modules santé-environnement pouvant être intégrés dans les programmes des formations initiales  - Créer et développer des formations continues sur la santé-environnement
<b>Population cible</b>	Facultés et écoles, professionnels et futurs professionnels (de santé, du social)
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<u>Indicateur</u> : nombre de modules de formation créés <u>Résultat attendu</u> : 1 en formation continue et 1 en formation initiale
<b>Référence PNSE3</b>	Action n° 104

## FICHE N°5

<b>Intitulé de l'action</b>	Former les professionnels en établissement de santé à la prévention des risques chimiques liés aux soins
<b>Objectifs stratégiques</b>	<p>Au sein des établissements de santé, dans le cadre d'une meilleure prise en charge des risques, conduire une démarche de prévention à l'égard du risque chimique (produits chimiques, résidus médicamenteux) visant à protéger les patients, les professionnels et le public fréquentant l'établissement</p> <p>Diffuser la démarche à l'ensemble des professionnels de santé de la région Hauts-de-France</p> <p>Former les professionnels de santé à la protection de la mère et de l'enfant à l'égard du risque chimique (au sein et en dehors des établissements de santé)</p>
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les actions déjà mises en place dans les établissements de santé et les résultats des études scientifiques menées</li> <li>- Mener des actions dans le champ de l'hygiène chimique générale et sur les résidus médicamenteux, en réalisant un état des lieux dans les structures, en recensant les besoins et en engageant les actions en suivant la méthodologie suivante :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- priorisation des actions à mener</li> <li>- travail collaboratif (constitution de groupes de travail) en vue d'établir de nouveaux paradigmes et de les formaliser</li> <li>- formation des personnels de santé travaillant à l'hôpital à la pathologie environnementale et aux nouvelles procédures</li> <li>- formation des personnels en charge de l'alimentation et des achats sur la qualité des aliments et celle des matériels en contact avec les patients</li> <li>- évaluation de la méthodologie</li> <li>- intégration des connaissances et des nouvelles pratiques en formation initiales des professionnels de la santé</li> </ul> </li> </ul>
<b>Population cible</b>	<p>Les professionnels des établissements de santé : médecins, pharmaciens, soignants, agents de service hospitalier, gestionnaires (notamment en charge des dispositifs médicaux, de la logistique et des achats), personnels des services de pharmacie</p> <p>Dans le champ de la gestion des résidus médicamenteux : personnels des services de pharmacie et en charge de la logistique hospitalière</p> <p>Les professionnels de santé libéraux</p>
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<p><u>Indicateur</u> : nombre d'établissements de santé engagés dans une démarche de prévention du risque chimique</p> <p><u>Résultat attendu</u> : 1 centre hospitalier par département</p>
<b>Référence PNSE3</b>	Spécificité régionale



## FICHE N°6

<b>Intitulé de l'action</b>	Soutenir les acteurs « pré et post natal » dans leurs actions de sensibilisation des familles sur l'exposition aux polluants domestiques
<b>Objectifs stratégiques</b>	<p>Renforcer le rôle de conseil « éclairé » des professionnels de santé dans le choix des cosmétiques destinés aux nourrissons, femmes enceintes et femmes allaitantes</p> <p>Renforcer l'implication des professionnels de santé dans la cosmétovigilance chez les nourrissons, femmes enceintes et femmes allaitantes</p> <p>Renforcer le rôle de prévention des professionnels de santé quant aux risques et conséquences de certains composants chimiques sur la santé</p>
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les professionnels de santé à l'identification de composants plus ou moins nocifs dans les produits cosmétiques ou objets d'usage quotidien et à l'utilisation de ces produits chez les nourrissons, femmes enceintes et femmes allaitantes</li> <li>- Accompagner et outiller les professionnels formés afin de les aider à relayer des messages via une newsletter d'information, un site internet, une page facebook, des outils d'intervention et de sensibilisation : stand, exposition, affiches, fiches conseils à transmettre aux futurs et jeunes parents, etc</li> <li>- Par l'intermédiaire des professionnels de santé, promouvoir les bonnes pratiques auprès des femmes enceintes, des femmes allaitantes et plus généralement des parents de nourrissons relatives à :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'utilisation de produits cosmétiques ou objets d'usage quotidien et à leur impact sur la santé</li> <li>- la réduction de l'exposition à certains polluants domestiques</li> </ul> </li> </ul>
<b>Population cible</b>	Professionnels de santé
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<p><u>Indicateur</u> : nombre d'accompagnements pour la mise place d'actions de sensibilisation pour les futurs et jeunes parents</p> <p><u>Résultat attendu</u> : 140</p>
<b>Référence PNSE3</b>	Spécificité régionale



## FICHE N°7

<b>Intitulé de l'action</b>	Améliorer la prise en compte des enjeux en santé-environnement dans l'accueil et la prise en charge des femmes enceintes et jeunes enfants
<b>Objectifs stratégiques</b>	<p>Rendre cohérents les messages et conseils en santé-environnement, dans le cadre du suivi de grossesse et de l'arrivée d'un jeune enfant</p> <p>Initier une démarche globale au sein des établissements de santé, et notamment des maternités, et des structures petite enfance pour que l'impact de l'environnement sur la santé des femmes enceintes, allaitantes et du nourrisson soit mieux prise en compte, que ce soit au niveau des professionnels en contact avec les futurs et jeunes parents, mais aussi au niveau de l'accueil et de la prise en charge de ces derniers au sein de la maternité</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>- Travailler avec les établissements de santé et les structures petite enfance pour initier une démarche globale de prise en charge des futurs et jeunes parents et des nourrissons respectueuse de leur environnement et de leur santé. Une politique globale pourra être envisagée : achats et logistique, ventilation, bonnes pratiques...</p> <p>- Organiser des conférences et tables-rondes à destination des élus, pour appréhender les concepts de la santé environnementale et promouvoir des actions mises en place dans des collectivités afin de limiter l'exposition à certaines substances</p>
<b>Population cible</b>	<p>Administrateurs des établissements de santé et maternités et des structures petites enfances et les personnels administratifs (accueil, communication, service achats, personnels de nettoyage, etc.)</p> <p>Elus notamment élus petite enfance/famille et élus santé dans les communes, les Contrats Locaux de Santé (CLS), les ateliers santé ville, etc.</p> <p>Professionnels de la périnatalité, de la santé et de la petite enfance : médecins généralistes, gynécologues-obstétriciens, pédiatres, sages-femmes, puéricultrices, infirmières, assistantes maternelles</p>
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<p><u>Indicateur</u> : nombre de structures engagées dans une démarche d'amélioration de l'environnement de leur établissement</p> <p><u>Résultat attendu</u> : 40</p>
<b>Référence PNSE3</b>	Spécificité régionale



## FICHE N°8

<b>Intitulé de l'action</b>	Expérimenter avec les conseils départementaux volontaires, la mise en place d'une sensibilisation des parents et le suivi des rayonnements ionisants médicaux reçus
<b>Objectifs stratégiques</b>	Sensibiliser le public au fait qu'un acte de soin mettant en œuvre des rayonnements ionisants doit être justifié et que le patient doit avoir accès à la dose reçue
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer le public en amont sur les impacts liés aux rayonnements ionisants médicaux : la mise en œuvre des rayonnements ionisants doit être justifiée et le patient doit avoir accès à la dose reçue</li> <li>- Informer clairement le public de la dose reçue et du cumul reçu. Donner des éléments de comparaison</li> <li>- Mettre en place un outil permettant le suivi de ces actes afin d'avoir connaissance des doses cumulées (via le carnet de santé par exemple)</li> </ul>
<b>Population cible</b>	Professionnels de santé Tous publics, et plus particulièrement les femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<u>Indicateur</u> : nombre de départements ayant intégré le suivi des rayonnements dans le carnet de santé <u>Résultat attendu</u> : 2
<b>Référence PNSE3</b>	Spécificité régionale

## FICHE N°9

<b>Intitulé de l'action</b>	Former (formation initiale et continue) les professionnels de la périnatalité, de la santé et de la petite enfance aux risques liés à l'exposition aux polluants environnementaux
<b>Objectifs stratégiques</b>	<p>Améliorer les connaissances des professionnels de la périnatalité, de la santé et de la petite enfance concernant les liens entre la santé de la femme enceinte, allaitante et du nourrisson et l'exposition aux polluants environnementaux présents dans l'environnement quotidien (air intérieur, alimentation, cosmétiques, jouets, articles de puériculture, etc.)</p> <p>Rendre cohérent les messages et conseils en santé-environnement, dans le cadre du suivi de grossesse et de l'arrivée d'un jeune enfant</p> <p>Donner les moyens aux professionnels de la périnatalité et de la petite enfance de relayer des conseils de prévention auprès des futurs et jeunes parents, dans le cadre de leur activité professionnelle</p>
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer au sein de la formation initiale des futurs professionnels de la périnatalité, de la santé et de la petite enfance un ou plusieurs temps de formations sur l'impact des polluants environnementaux sur la santé de la femme enceinte, allaitante et du nourrisson. Ces temps de formation auront pour objectif de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- former sur l'impact des polluants présents dans les produits de consommation courante</li> <li>- outiller les futurs professionnels pour qu'ils puissent être relais de conseils auprès des futurs et jeunes parents</li> </ul> </li> <li>- Proposer aux professionnels de la périnatalité, de la santé et de la petite enfance déjà en poste des temps de formation ou de sensibilisation sur l'impact des polluants présents dans les produits de consommation courante (QAI, alimentation et cosmétiques notamment) sur la santé de la femme enceinte, allaitante et des nourrissons : formation sur plusieurs jours, conférence, formation en soirée, etc.</li> <li>- Diffuser les outils existants/créer des outils pour aider les professionnels formés à relayer des conseils auprès des futurs et jeunes parents : un certain nombre d'outils existent déjà (plaquettes, guides, affiches, fiches conseil, site internet, page facebook), l'enjeu étant qu'ils puissent être utilisés par les professionnels</li> </ul>
<b>Population cible</b>	Professionnels de la périnatalité, de la santé et de la petite enfance : médecins généralistes, gynécologues-obstétriciens, pédiatres, sages-femmes, puéricultrices, infirmières, assistantes maternelles
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<u>Indicateur</u> : nombre de professionnels formés en région Hauts-de-France <u>Résultat attendu</u> : 600
<b>Référence PNSE3</b>	Action n° 104

## FICHE N°10

<b>Intitulé de l'action</b>	Sensibiliser les futurs et jeunes parents aux risques liés à l'exposition aux polluants environnementaux
<b>Objectifs stratégiques</b>	Informers les populations à risque, que sont les futurs et jeunes parents, sur les polluants de l'environnement quotidien, et les risques pour la santé notamment du fœtus et du nourrisson afin de favoriser les attitudes et comportements favorables à la santé le plus tôt possible
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cadre du suivi de grossesse et de la santé de l'enfant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- intégrer dans les supports existants des informations et des conseils santé-environnement et relayer les outils existants</li> <li>- proposer des ateliers pratiques ou des mini-conférences ou tout autre événementiel pour les futurs et jeunes parents au sein des maternités, PMI, crèches ou RAM : ateliers de fabrication de produits, temps d'échanges et de sensibilisation, stand lors de forum parents, etc.</li> <li>- intégrer des conseils santé-environnement durant les cours de préparation à la naissance</li> </ul> </li> <li>- Concernant les populations en situation de vulnérabilité, afin de ne pas creuser les inégalités sociales de santé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- proposer des actions adaptées au sein d'associations, organismes (CAF, Resto du Cœur bébé, Secours Populaire...) et de structures d'accueil (Maisons maternelles, Centres sociaux, etc.)</li> <li>- travailler sur des supports adaptés</li> </ul> </li> </ul>
<b>Population cible</b>	Futurs parents, jeunes parents, jeunes adultes en âge de procréer
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<p><u>Indicateur 1</u> : nombre d'ateliers mis en place pour les futurs et jeunes parents sensibilisés  <u>Résultat attendu 1</u> : 30/an</p> <p><u>Indicateur 2</u> : création de nouveaux supports pour les populations défavorisées  <u>Résultat attendu 2</u> : Outils créés pour 2019</p>
<b>Référence PNSE3</b>	Action n° 49

## FICHE N°11

<b>Intitulé de l'action</b>	Développer le bio de proximité en restauration collective
<b>Objectifs stratégiques</b>	<p>Favoriser le développement de l'agriculture biologique, respectueuse de l'environnement et de l'homme (santé et social), des impacts d'intérêt général sur les territoires : développement économique, santé, environnement, éducation, qualité de l'eau, social, etc.</p> <p>Favoriser la construction et la consolidation de la filière bio de proximité</p> <p>Favoriser la relocalisation de la production et de l'alimentation</p> <p>Renforcer le lien entre producteur et consommateur</p> <p>Rendre accessible une alimentation saine et de qualité</p>
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'organisation de l'offre bio locale par les producteurs, accompagnement, formation des producteurs à l'approvisionnement en restauration collective</li> <li>- Former les personnels de la restauration collective (gestionnaires, cuisiniers, personnels administratifs) pour cuisiner les produits bio de proximité et gérer au mieux leurs achats</li> <li>- Organiser et rédiger ces marchés pour que des entreprises locales puissent y répondre, grâce à une connaissance fine des produits et des filières</li> <li>- Sensibiliser les mangeurs sur le Bio local</li> </ul>
<b>Population cible</b>	Tous les personnels et usagers de la restauration collective et les agriculteurs Bio régionaux
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<p><u>Indicateur 1</u> : nombre d'établissement accompagnés/engagés dans une démarche d'approvisionnement de produits bio de proximité</p> <p><u>Indicateur 2</u> : pourcentage d'introduction de produits bio de proximité</p> <p><u>Résultats attendus</u> : progression d'introduction de produits bio de proximité</p>
<b>Référence PNSE3</b>	Spécificité régionale

## FICHE N°12

<b>Intitulé de l'action</b>	Actualiser et contrôler l'application des déclarations d'utilité publique des captages de la région
<b>Objectifs stratégiques</b>	Améliorer, au niveau régional, la protection des captages d'eau et lutter contre les pollutions ponctuelles et accidentelles, via la prise d'arrêtés de DUP des captages, et sensibiliser les acteurs locaux à la protection de la ressource en eau
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réactualiser les arrêtés de DUP pour tenir compte des évolutions dans l'environnement du captage et des nouvelles méthodes de calcul (si captage déjà protégé par une DUP)</li> <li>- Pour les captages non protégés, prendre un arrêté de DUP</li> <li>- Faire réaliser les travaux et actions prescrites dans les arrêtés</li> <li>- Sensibiliser les acteurs du territoire</li> </ul>
<b>Population cible</b>	Collectivités
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<p><u>Indicateur</u> : pourcentage de captages protégés par une DUP en région Hauts-de-France</p> <p><u>Résultat attendu</u> : 90%, soit 28 captages supplémentaires à protéger</p>
<b>Référence PNSE3</b>	Action n° 56

## FICHE N°13

<b>Intitulé de l'action</b>	Renforcer la coordination entre les différents plans d'actions sur l'eau
<b>Objectifs stratégiques</b>	Améliorer la lisibilité des procédures réglementaires et des différents plans d'action régionaux sur l'eau pour les collectivités et acteurs de terrain (agriculteurs, communes...)
<b>Description de l'action</b>	Renforcer la coordination des partenaires (services de l'Etat, agences de l'eau, chambres d'agriculture...) en amont des procédures (DUP, études AAC, dérogations qualité...)
<b>Population cible</b>	Collectivités territoriales, services de l'Etat
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<p><u>Indicateur</u> : nombre de réunions de concertation</p> <p><u>Résultat attendu</u> : a minima 1/ an</p>
<b>Référence PNSE3</b>	Spécificité régionale



## FICHE N°14

<b>Intitulé de l'action</b>	Promouvoir la mise en place de plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau potable
<b>Objectifs stratégiques</b>	<p>Protéger le système de production et de distribution d'eau potable des risques de défaillance des installations et des risques de pollution du captage jusqu'au robinet du consommateur</p> <p>Identifier les dangers et le plan d'actions pour les maîtriser</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Depuis 2004, l'OMS promeut la démarche des « Plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau » ou « Water Safety Plan », qui devrait être introduite dans la directive 98/83/CE relative à la qualité des Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH), lors de sa prochaine révision.</p> <p>La situation régionale contrastée en matière de qualité d'eau potable, d'organisation technique et administrative ainsi qu'en termes de vulnérabilité et de protection des ressources en eau incite à promouvoir cette démarche globale intégrée d'évaluation et de gestion des risques auprès des Personnes Responsable de la Production ou de la Distribution de l'Eau (PRPDE), pour une gestion permanente de la sécurité sanitaire de l'EDCH.</p> <p>Cette démarche consiste notamment à étudier les faiblesses du système de production et de distribution d'eau potable (du captage jusqu'au robinet du consommateur) et ainsi mettre en place des solutions préventives via un plan d'actions précis, permettant la maîtrise en temps réel de l'ensemble des dangers identifiés.</p> <p>Cette démarche constitue une approche complémentaire du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau concourant à améliorer et pérenniser la sécurité sanitaire. Elle doit intégrer les postures « Vigipirate » relatives à l'eau.</p>
<b>Population cible</b>	Personne Responsable de la Production ou de la Distribution de l'Eau (PRPDE)
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<p><u>Indicateur</u> : nombre de réunions territoriales de présentation de la démarche des plans de gestion de sécurité sanitaire de l'eau</p> <p><u>Résultat attendu</u> : 5 (1/département)</p>
<b>Référence PNSE3</b>	Action n° 55



## FICHE N°15

<b>Intitulé de l'action</b>	Informier la population sur la qualité de l'eau en fonction des territoires et du public
<b>Objectifs stratégiques</b>	Améliorer la compréhension du grand public sur les recommandations liées à l'usage de l'eau (notamment les recommandations apposées sur les infofactures), afin de redonner confiance dans la qualité de l'eau du robinet
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des outils d'information sur l'eau, son suivi, les recommandations qui peuvent en découler, et les mettre à disposition des distributeurs d'eau et des collectivités</li> <li>- Clarifier les recommandations et messages de prévention indiqués sur les infofactures rédigées par l'Agence Régionale de Santé (ARS), afin d'avoir un message cohérent et compréhensible par le plus grand nombre</li> </ul>
<b>Population cible</b>	Population des Hauts-de-France, avec un point d'attention pour les secteurs concernés par des restrictions d'usage de l'eau
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<p><u>Indicateur</u> : révision des messages dans les infofactures</p> <p><u>Résultat attendu</u> : courant 2020</p>
<b>Référence PNSE3</b>	Spécificité régionale

## FICHE N°16

<b>Intitulé de l'action</b>	Améliorer l'environnement intérieur des piscines (air, surfaces et bruit)
<b>Objectifs stratégiques</b>	Analyser la qualité de l'environnement intérieur des piscines de la région
<b>Description de l'action</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1-Analyser les différents compartiments de la piscine : qualité de l'air, qualité microbiologique des surfaces, évaluation de l'environnement sonore</li> <li>2-Détecter les points noirs amenant à des non conformités et/ou des sources d'inconfort pour les utilisateurs</li> <li>3-Améliorer les situations par des recommandations de travaux, ou communiquer sur la prévention des risques associés via des sessions de formation à destination des gestionnaires</li> </ol>
<b>Population cible</b>	Mairies, gestionnaires de piscines municipales et privées, maîtres-nageurs sauveteurs, piscines organisant des sessions bébé-nageurs
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<p><u>Indicateur</u> : nombre de piscines investiguées</p> <p><u>Résultat attendu</u> : 25/an</p>
<b>Référence PNSE3</b>	Spécificité régionale



## FICHE N°17

<b>Intitulé de l'action</b>	Amener les gestionnaires de bassins privés à usage collectif à respecter la réglementation
<b>Objectifs stratégiques</b>	Réduire les impacts sanitaires liés à un environnement particulier Communiquer sur la prévention des risques pour les utilisateurs Mieux diffuser les informations liées au contrôle sanitaire des bassins afin de le rendre opérationnel plus largement
<b>Description de l'action</b>	- Communiquer auprès des gestionnaires de bassins pour les inciter à une bonne gestion de ceux-ci (recours à des produits de désinfection, débits de recirculation de l'eau, hygiène des baigneurs, qualité de l'air) et à l'inscription de leur établissement dans le contrôle sanitaire - Sensibiliser les gestionnaires de bassins sur les risques sanitaires pouvant être rencontrés par les utilisateurs (via l'eau, l'air, les surfaces)
<b>Population cible</b>	Exploitants de petites structures : cabinets de kinésithérapie, structures médico-sociales et de rééducation, par extension centres de bien-être / clubs de sport
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<u>Indicateur</u> : nombre de déclarations de bassins <u>Résultat attendu</u> : augmentation du nombre de bassins soumis au contrôle sanitaire
<b>Référence PNSE3</b>	Spécificité régionale



## FICHE N°18

<b>Intitulé de l'action</b>	Expérimenter un bâtiment exemplaire à usage d'habitation avec performance énergétique, confort des occupants et qualité de l'air intérieur
<b>Objectifs stratégiques</b>	<p>Intégrer la problématique Qualité de l'Air Intérieur (QAI) dans l'habitat neuf et existant</p> <p>Mettre en place une démarche qualité globale pour l'intégration des questions de qualité de l'air intérieur, de confort (en intégrant l'acoustique), de qualité d'usage et d'impact sanitaire en s'appuyant sur les expérimentations en cours sur la nouvelle réglementation relative à la performance environnementale des bâtiments (E + / C-)</p> <p>Faire connaître et reconnaître cette démarche qualité</p> <p>Faire la promotion des matériaux, des méthodes et des usages favorables à une bonne QAI, au confort des occupants et à une faible consommation énergétique</p>
<b>Description de l'action</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Identifier les acteurs sur chaque territoire d'expérimentation</li> <li>2- Faire un état des lieux des connaissances sur les matériaux, les méthodes et pratiques favorables à une bonne QAI dans la construction et la rénovation</li> <li>3- Mettre en cohérence les questions de la qualité de l'air intérieur avec les réglementations existantes, dont celles sur l'énergie, ainsi qu'avec la future réglementation environnementale pour la construction de bâtiments à énergie positive et à faible empreinte carbone</li> <li>4- Faire un état des lieux des guides « occupant » existants, les évaluer et choisir celui à utiliser sur le territoire et l'adapter si nécessaire</li> <li>5- Rédiger un cahier des charges intégrant des exigences QAI avec des critères pour les marchés publics et opérateurs privés (intégrer des exigences sur la formation des professionnels du bâtiment, sur la réception du bâtiment sur les volets confort et QAI et sur les nouvelles obligations des propriétaires/maîtres d'ouvrage/donneurs d'ordre relatives au repérage de l'amiante avant travaux de rénovation/réhabilitation sur des logements anciens (article 113 de la loi travail de 2016 – article L.4412-2 du Code du Travail – décret n° 2017-899 du 9 mai 2017)</li> <li>6- Faire la promotion et utiliser le guide opérationnel pour les occupants</li> <li>7- Mettre en place des opérations expérimentales d'application du cahier des charges et du guide « occupant » en encourageant les programmes de recherche et d'évaluation sur les nouveaux matériaux et les nouvelles méthodes de mise en œuvre en lien avec l'énergie, le confort et la QAI</li> </ol>
<b>Population cible</b>	Habitants des Hauts-de-France, professionnels du BTP
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<p><u>Indicateur 1</u> : réalisation et promotion du guide occupant et du cahier des charges</p> <p><u>Résultat attendu 1</u> : 2018 / 2019</p> <p><u>Indicateur 2</u> : début de la construction/réhabilitation</p> <p><u>Résultat attendu 2</u> : fin du PRSE3</p>
<b>Référence PNSE3</b>	Action n° 49



## FICHE N°19

<b>Intitulé de l'action</b>	Renforcer l'action des conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) en région Hauts-de-France
<b>Objectifs stratégiques</b>	Diminuer l'exposition des personnes sensibles (personnes souffrant de pathologies respiratoires, allergiques et/ou immunodépressives) aux polluants de l'air intérieur dans l'habitat
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'activité des CMEI et de la plateforme régionale :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer les diagnostics CMEI sur prescription médicale</li> <li>- assurer la promotion du dispositif vers les prescripteurs, par la promotion dans les établissements de santé concernés, et le renforcement du partenariat avec les URPS</li> <li>- poursuivre les évaluations et l'amélioration continue du dispositif, en lien avec le comité scientifique</li> </ul> </li> <li>- Mener une réflexion sur les liens entre les CMEI et les Pôles Départementaux de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)</li> <li>- Développer et renforcer les partenariats (échelle régionale, et dans les territoires) avec les acteurs pouvant prendre le relais pour un accompagnement ciblé/personnalisé des patients suite aux visites, afin de renforcer l'efficacité de celles-ci :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- acteurs de l'accompagnement de l'habitat et de la lutte contre la précarité énergétique</li> <li>- acteurs du domaine social</li> <li>- réseaux de santé mentale</li> </ul> </li> </ul>
<b>Population cible</b>	Personnes souffrant de pathologies respiratoires, allergiques et/ou immunodépressives
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<p><u>Indicateur 1</u> : nombre de visites CMEI</p> <p><u>Résultat attendu 1</u> : 400 visites / an</p> <p><u>Indicateur 2</u> : nombre de médecins prescripteurs</p> <p><u>Résultat attendu 2</u> : 200 prescripteurs</p>
<b>Référence PNSE3</b>	Action n° 49



## FICHE N°20

<b>Intitulé de l'action</b>	Promouvoir les bénéfices d'un environnement intérieur des logements de qualité
<b>Objectifs stratégiques</b>	Informar la population sur les bonnes pratiques concernant l'environnement intérieur dans l'habitat (incluant CO, radon, saturnisme, amiante ...)
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter les outils d'information existants sur la qualité de l'air intérieur (QAI) et des thématiques plus spécifiques (CO, saturnisme) à certains publics sensibles, et en variant les supports et les modes de diffusion : les nombreux outils existants nécessitent d'être adaptés aux publics cibles (personnes en situation d'illettrisme, adolescents et jeunes adultes, femmes enceintes, public précaire, bricoleurs...), mais aussi aux différents supports de diffusion possibles (vidéos ou messages-flash dans les salles d'attente des professionnels de santé, des collectivités, des pharmacies mais également dans les magasins de bricolage, affiches, panneaux municipaux, messages sur réseaux sociaux, applications ludiques et interactives sur smartphones ...)</li> <li>- Informer et sensibiliser à la QAI et aux thématiques spécifiques les professionnels-relais d'information en lien avec le public (professionnels de santé (infirmières, sages-femmes...) et du social, grandes enseignes...)</li> <li>- Déployer des actions/animations locales, en s'appuyant sur des acteurs relais formés, implantés dans des structures de grande proximité comme les mairies (et conseils de quartier), les centres sociaux, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), les maisons de quartier, les associations locales, les missions locales, les centres d'information de proximité (ex : les Centres Information Jeunesse (CIJ)...), et mettre en réseau ces acteurs relais via une animation régionale de ces acteurs</li> <li>- Former des « habitants-relais » (accompagnés par les acteurs relais locaux), pour favoriser l'information par les pairs et les démarches participatives</li> <li>- Sensibiliser les propriétaires/maîtres d'ouvrage/donneurs d'ordre à leurs nouvelles obligations de repérage de l'amiante avant travaux de rénovation/réhabilitation sur des logements anciens (article 113 de la loi travail de 2016 – article L.4412-2 du Code du Travail – décret n°2017-899 du 9 mai 2017) via des actions de communication/information</li> <li>- Sensibiliser le grand public aux risques liés à l'amiante et à la gestion des déchets via les Espaces Info Energie (EIE)</li> </ul>
<b>Population cible</b>	Femmes enceintes, adolescents ou jeunes adultes, public en précarité, public en situation d'illettrisme, grand public
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<p><u>Indicateur 1</u> : nombre d'actions de formation/sensibilisation menées  <u>Résultat attendu 1</u> : 60/an</p> <p><u>Indicateur 2</u> : nombre d'habitants-relais formés  <u>Résultat attendu 2</u> : 10 personnes formées sur la durée du PRSE</p>
<b>Référence PNSE3</b>	Action n° 49



## FICHE N°21

<b>Intitulé de l'action</b>	Maîtriser le risque de développement des légionelles dans les réseaux d'eau des établissements recevant du public (ERP)
<b>Objectifs stratégiques</b>	<p>Diminuer le risque de légionellose par des actions de sensibilisation</p> <p>Accompagner les collectivités et responsables d'ERP dans la mise en place de la gestion de ce risque sanitaire</p> <p>Promouvoir les règles de bonne conception hydraulique des réseaux d'eau chaude sanitaire (ECS)</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>1 - Conduire des actions de sensibilisation des acteurs</p> <p>2 - Conduire des actions de prévention sur le terrain par des visites techniques</p> <p>3 - Apporter un soutien pour l'interprétation des résultats (valeur cible de la charge bactérienne)</p> <p>4 - Promouvoir les guides existants et rédiger un cahier des charges pour les appels d'offres de construction ou de réhabilitation des ERP</p> <p>5 - Promouvoir des actions de gestion, maintenance et surveillance</p> <p>Pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les acteurs pour chaque catégorie d'ERP et pour les territoires pilotes</li> <li>- sensibiliser les différentes catégories d'ERP en s'appuyant sur les entités supports (fédération régionale des hébergements de tourisme de plein air, rectorat, syndicat hôtelier, bailleur social...)</li> <li>- réaliser des visites techniques sur sites « pilotes » de lycées, collèges et travailler en amont des projets durant la conception architecturale</li> <li>- visiter en amont de leur mise en service les ERP municipaux, départementaux et régionaux avec ECS (douches)</li> <li>- simplifier les guides techniques de maintenance du CSTB (plaquette synthétique des différentes actions de maintenance, gestion et surveillance) et diffuser les recommandations (site internet, mail)</li> </ul>
<b>Population cible</b>	Tous ERP soumis à réglementation hors établissements de santé et médico-sociaux : établissements de tourisme, internat (lycée, collège, université), milieu professionnel, milieu carcéral, bailleurs sociaux, mairie, département, région, intercommunalité (salle de sport, piscine), spas
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<p><u>Indicateur</u> : nombre de visite de sites</p> <p><u>Résultat attendu</u> : 15/an pour les établissements recevant du public concernés par la fiche action</p>
<b>Référence PNSE3</b>	Spécificité régionale



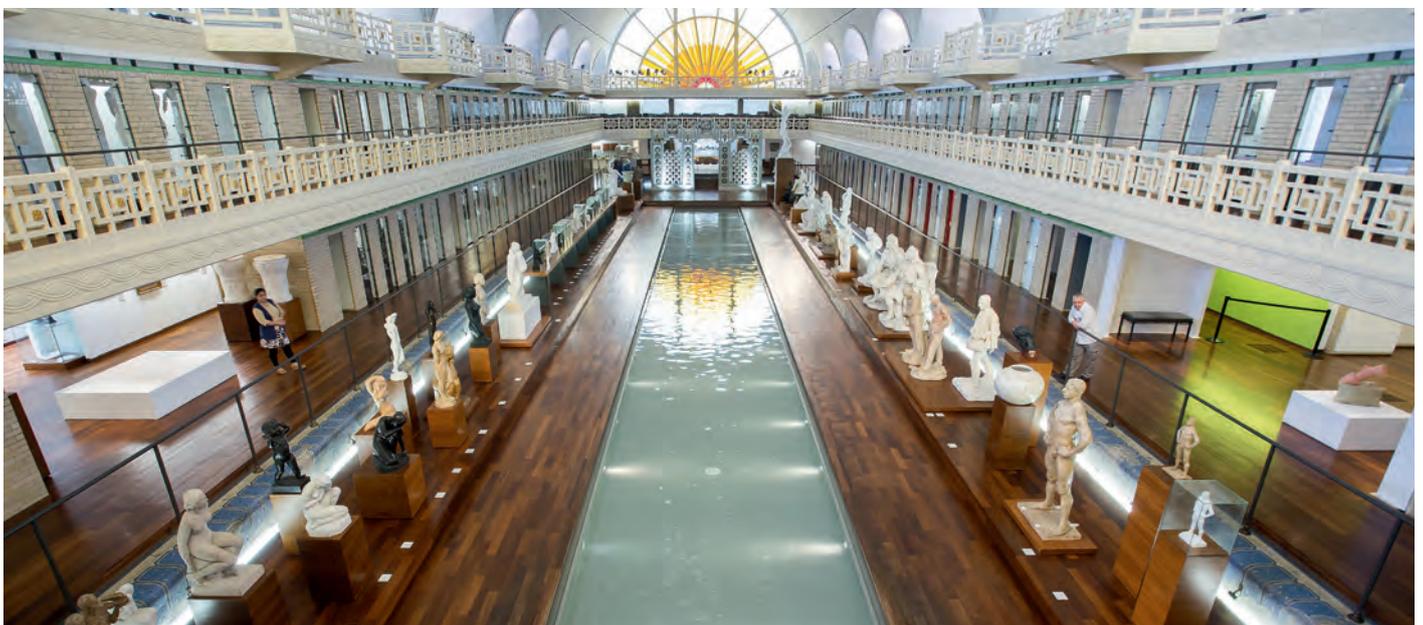
## FICHE N°22

<b>Intitulé de l'action</b>	Former les professionnels intervenant dans les établissements recevant du public à la qualité de l'air intérieur et à l'acoustique
<b>Objectifs stratégiques</b>	Permettre à l'ensemble des professionnels - actuels et futurs - au contact des publics sensibles, d'être force de propositions une fois en poste pour une prise en compte de la qualité de l'environnement intérieur
<b>Description de l'action</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Recenser les partenaires organismes de formations / OPCA et spécialistes des champs ciblés</li> <li>2 - Monter un groupe de travail pour concevoir un module de formation « Santé et Qualité de l'environnement intérieur »</li> <li>3 - Intégrer ce module dans les formations initiales et continues des professionnels ciblés</li> <li>4 - Le tester sur une année « scolaire » et réajuster si besoin</li> <li>5 - Evaluer les connaissances acquises et les effets sur le changement des pratiques de terrain chaque année</li> <li>6 - Accompagner au changement des pratiques après formation si besoin</li> </ol>
<b>Population cible</b>	<p>Collectivités, éducateurs de jeunes enfants, enseignants, CESF, CAP entretien, éducateurs spécialisés... œuvrant auprès des publics fragiles (enfants de moins de 6 ans, personnes âgées, personnes ayant un handicap)</p> <p>Etablissements Recevant du Public (ERP) ciblés : écoles maternelles, maisons d'accueil des personnes âgées, établissements médicaux sociaux, cantines scolaires...</p>
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<p><u>Indicateur 1</u> : nombre de professionnels formés sur la qualité de l'environnement intérieur/l'acoustique des ERP et répartition par profession</p> <p><u>Résultat attendu 1</u> : 100 personnes</p> <p><u>Indicateur 2</u> : nombre de formations continues/initiales intégrant le module de formation</p> <p><u>Résultat attendu 2</u> : 2 formations</p>
<b>Référence PNSE3</b>	Spécificité régionale



## FICHE N°23

<b>Intitulé de l'action</b>	Former et sensibiliser les professionnels du bâtiment à la qualité de l'air intérieur (QAI) et au risque amiante
<b>Objectifs stratégiques</b>	Permettre à l'ensemble des professionnels du bâtiment - actuels et futurs - d'être force de propositions une fois en poste pour une prise en compte de la qualité de l'environnement intérieur Sensibiliser/communiquer sur les risques sanitaires liés à l'amiante
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation QAI : <ul style="list-style-type: none"> <li>- construire une formation et investir dans du matériel de démonstration pour la formation</li> <li>- informer et former les professionnels du bâtiment (artisans, architectes, apprentis, bureaux d'études...), les vendeurs de matériaux et matériels de construction ou rénovation sur la problématique QAI (ventilation...) et les bonnes pratiques pour en faire des relais de la sensibilisation QAI auprès des acheteurs</li> <li>- informer et former les étudiants et élèves dans les professions du bâtiment (artisans, architectes, bureaux d'études...), sur la problématique QAI</li> </ul> </li> <li>- Risques sanitaires liés à l'amiante - possibilité d'intégrer cette thématique à la formation QAI : <ul style="list-style-type: none"> <li>- communiquer auprès des artisans sur l'obligation de disposer des repérages amiante avant tous travaux et lors de petits travaux connexes pouvant être émissifs (article 113 de la loi travail de 2016 - article L.4412-2 du Code du Travail - décret n° 2017-899 du 9 mai 2017)</li> <li>- prévoir en cas de diagnostic positif lors de transaction et hors transaction, les solutions définies pour/par les artisans (élaboration d'un mode opératoire mis en oeuvre par du personnel formé aux interventions de sous-section 4 "interventions sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres amiante"), la liste des précautions à prendre pour travailler en sécurité sans contamination des locaux, présenter la liste des déchetteries qui acceptent les déchets amiantés, et plus largement les filières d'évacuation et les coûts en lien avec le plan régional de prévention et de gestion des déchets</li> <li>- sensibiliser les bureaux d'études réalisant les diagnostics</li> </ul> </li> </ul>
<b>Population cible</b>	Actuels et futurs professionnels du bâtiment (artisans, architectes, promoteurs), bureaux d'études
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<p><u>Indicateur 1</u> : nombre de formations/communications QAI /amiante</p> <p><u>Résultat attendu 1</u> : 4</p> <p><u>Indicateur 2</u> : nombre de personnes formées sur la qualité de l'environnement intérieur des logements et répartition par profession</p> <p><u>Résultat attendu 2</u> : 100 personnes</p>
<b>Référence PNSE3</b>	Spécificité régionale



## FICHE N°24

<b>Intitulé de l'action</b>	Favoriser le changement de comportement pour améliorer la qualité de l'air extérieur
<b>Objectifs stratégiques</b>	<p>Faciliter une communication en partenariat, de proximité et facilement accessible</p> <p>Faciliter le relais d'information</p> <p>Permettre la compréhension des enjeux en particulier sanitaires, l'acceptation des mesures de lutte contre la pollution atmosphérique et le passage à l'action</p> <p>Donner au citoyen les clés de l'action : inciter le changement de comportement et l'inscrire durablement</p>
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place sur quelques territoires des opérations pilotes avec implication citoyenne et des acteurs locaux : déploiement de micro capteurs citoyens / pollution de l'air et partage et accompagnement à l'interprétation des résultats</li> <li>- Consolider les éléments de langage sur les enjeux de l'air avec différentes expertises (santé, climat, énergie, bruit...) et des compétences en psychologie et sociologie</li> <li>- S'appuyer sur les idées reçues pour construire des messages simplifiés (infographies, indicateurs chiffrés, schémas, photos, fiches synthétiques, bilan qualité de l'air simplifié...)</li> <li>- Développer, valoriser et mettre à disposition des supports d'information « clés en main » : réseaux sociaux, applications smartphone, widgets, animations vidéo, expositions, fiches thématiques, flux automatisés de données sur la qualité de l'air, kits de communication « épisodes de pollution », kits pédagogiques</li> <li>- Animer des réseaux-relais : partage d'expériences, focus group, groupes de travail pour la mutualisation des supports d'information</li> <li>- Recueillir et diffuser les témoignages d'actions : expérience micro capteurs, challenges citoyens, réseaux sociaux, spots vidéos, jeux situationnels,...</li> <li>- Accompagner les élus et leurs techniciens dans la prise en compte de la qualité de l'air dans leurs politiques et plans</li> </ul>
<b>Population cible</b>	Associations, collectivités, médias, acteurs économiques, services de l'Etat, professionnels de la santé, animateurs/éducateurs, enseignants,...pour finalement toucher la population générale et plus particulièrement les personnes sensibles (enfants, personnes âgées, femmes enceintes, personnes souffrant de maladies cardiovasculaires et/ou respiratoires...)
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<p><u>Indicateur</u> : nombre d'actions/animations locales favorisant le changement de comportement</p> <p><u>Résultat attendu</u> : 20 sur la durée du plan</p>
<b>Référence PNSE3</b>	Spécificité régionale

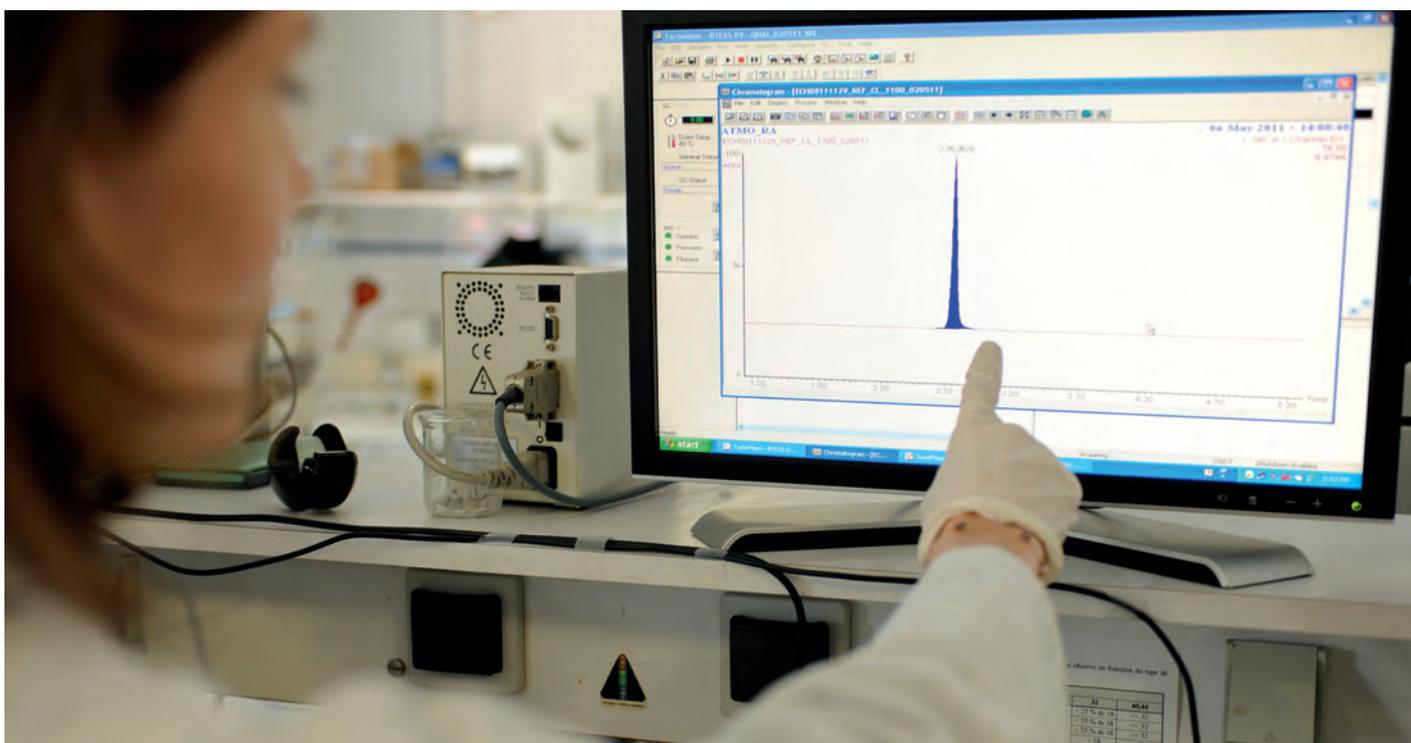


## FICHE N°25

<b>Intitulé de l'action</b>	Sensibiliser les populations aux expositions sonores liées à l'écoute et la pratique des musiques amplifiées
<b>Objectifs stratégiques</b>	Favoriser la prise de conscience des individus quant aux expositions sonores liées à l'écoute et la pratique des musiques amplifiées Donner les moyens à la population d'agir pour préserver sa santé auditive dans le contexte de l'écoute et de la pratique des musiques amplifiées
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances et sensibiliser le grand public aux expositions sonores liées à l'écoute et la pratique des musiques amplifiées :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- création et diffusion d'éléments d'information (flyers, affiches...) pour le grand public. Mise à disposition de protections auditives dans les lieux diffusant de la musique.</li> <li>- organiser des actions de sensibilisation à destination du grand public : concert de prévention, conférences autour de la santé auditive, café et petit déjeuner de l'audition, diffusion de vidéos et tutoriels...</li> <li>- organiser des actions de sensibilisation à destination des publics vulnérables (notamment très jeunes enfants) : café de l'audition à destination des parents afin de les informer et leur transmettre les bons gestes à respecter</li> <li>- sensibilisation aux enjeux actuels de la musique : sensibiliser aux risques de l'écoute numérique, à l'utilisation de fichiers compressés...</li> </ul> </li> <li>- Mener des actions de sensibilisation auprès des jeunes et accompagner les changements :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- consolider les concerts pédagogiques de prévention « peace and love » à destination des collégiens et lycéens</li> <li>- développer des ateliers de promotion de la santé auditive en classe à destination des élèves dès l'école primaire, au collège et au lycée</li> <li>- co-construire des actions de prévention avec les jeunes</li> </ul> </li> <li>- Sensibiliser les professionnels aux enjeux et aux bons gestes en matière de santé auditive liée à l'écoute et la pratique des musiques amplifiées :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer des actions de sensibilisation pour les professionnels relais encadrant la jeunesse. Ouvrir ces actions aux professionnels en lien avec des publics vulnérables</li> <li>- accompagner les professionnels dans la mise en place d'actions de sensibilisation à destination des jeunes</li> <li>- créer et/ou relayer des outils à destination des professionnels (guides opérationnels, tutoriels, jeux éducatifs, vidéos...)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Population cible</b>	Enfants et jeunes, professionnels de la musique et au contact des enfants/jeunes, grand public
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<p><u>Indicateur</u> : nombre de personnes sensibilisées aux risques auditifs et répartition par public</p> <p><u>Résultat attendu</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- jeunes : 7000 /an</li> <li>- professionnels relais : 200/an</li> <li>- nombre d'actions de sensibilisation grand public : 10</li> </ul>
<b>Référence PNSE3</b>	Action n° 103

## FICHE N°26

<b>Intitulé de l'action</b>	Etudier et réduire l'exposition aux nanomatériaux, aux perturbateurs endocriniens et aux produits phytosanitaires
<b>Objectifs stratégiques</b>	<p>Eclairer les choix de consommation pour réduire l'exposition des populations aux nanomatériaux, aux perturbateurs endocriniens et aux produits phytosanitaires présents dans l'alimentation, l'eau de consommation et l'air</p> <p>Améliorer les connaissances sur les effets combinés des différentes expositions dans le temps</p>
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des programmes de surveillance et des études auprès du public cible :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place des études pour explorer les interactions à tous niveaux de ces polluants (de l'échelle populationnelle aux biomarqueurs)</li> <li>- réaliser un état des lieux des expositions actuelles permettant une caractérisation des territoires en fonction des polluants</li> <li>- favoriser l'émergence de techniques analytiques fiables pour poursuivre les efforts d'abaissement des limites rencontrées dans la mesure des nanomatériaux, des perturbateurs endocriniens et des produits phytosanitaires dans l'alimentation, l'eau de boisson et l'air</li> <li>- acquérir des moyens d'identifier le caractère « perturbateur endocrinien » des substances chimiques et valider des indices reflétant la complexité de l'exposition</li> <li>- permettre l'accès et la réutilisation des données environnementales et socio-économiques via l'OpenData</li> <li>- mettre en place des partenariats afin d'encourager le remplacement des substances nocives et soutenir l'innovation industrielle</li> </ul> </li> <li>- Sensibiliser aux risques pour éclairer le choix de consommation et étudier l'impact des nouveaux comportements de consommation liés à une diminution des niveaux d'exposition</li> </ul>
<b>Population cible</b>	Population générale et populations vulnérables (jeunes parents, femmes enceintes et allaitantes, jeunes et personnes âgées...)
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<p><u>Indicateur 1</u> : nombre de projets d'études et/ou de recherches en lien avec ces actions</p> <p><u>Indicateur 2</u> : nombre d'actions de sensibilisation en lien avec ces problématiques</p> <p><u>Résultats attendus</u> : sur toute la durée du plan, en synergie avec les résultats attendus des fiches 27 et 28</p>
<b>Référence PNSE3</b>	Actions n° 39 et 40



## FICHE N°27

<b>Intitulé de l'action</b>	Disposer d'un système d'information géographique en santé-environnement pour la région
<b>Objectifs stratégiques</b>	Améliorer les connaissances sur l'impact des activités humaines dans les territoires, l'état de l'environnement et son impact potentiel sur la santé humaine Mettre en œuvre des plans d'actions en santé-environnement adaptés aux territoires
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des campagnes spatialisées de surveillance et biosurveillance environnementale (air, sol-sous-sol, eau souterraine, bruit) pour un panel de contaminants sur la base de diagnostics sanitaires existants (cartographies des maladies chroniques) ou sur des polluants émergents</li> <li>- Etablir des cartographies des points noirs environnementaux à partir des connaissances actuelles sur les multi-nuisances : pollutions chimiques, bruits, ...Prendre en compte l'impact individuel et cumulé des incinérateurs, des crématoriums,...</li> <li>- Réaliser un diagnostic de vulnérabilité des territoires de la région prenant en compte les pollutions multiples, les différentes sources de nuisance, ainsi que les dimensions sociodémographiques et sanitaires</li> <li>- Mettre en place un outil SIG (Système d'Information Géographique) permettant de croiser l'ensemble des données sur la santé et l'environnement et mettre à disposition les informations via le web</li> </ul>
<b>Population cible</b>	Services de l'Etat, collectivités locales, associations, population régionale, acteurs du domaine de la recherche
<b>Indicateurs et résultats attendu</b>	<u>Indicateur</u> : mise en place du SIG <u>Résultat attendu</u> : sur toute la durée du plan
<b>Référence PNSE3</b>	Actions n° 39 et 40



## FICHE N°28

<b>Intitulé de l'action</b>	Améliorer les connaissances sur les particules dans l'air
<b>Objectifs stratégiques</b>	Mieux connaître les origines des particules fines en suspension (PM) et ultrafines Faire évoluer les activités humaines émettrices de particules en fonction de leur impact sanitaire en situation hors pic de pollution et lors des épisodes de pollution
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compléter et mettre en place une surveillance de la composition chimique et physique des particules sur la base des besoins exprimés par le monde de la recherche en santé environnementale</li> <li>- Améliorer l'inventaire des émissions de particules et l'étendre aux émissions des particules ultra-fines (PUF)</li> <li>- Partager les connaissances pour faire évoluer les pratiques</li> </ul>
<b>Population cible</b>	Population des Hauts de France
<b>Indicateurs et résultats attendus</b>	<p><u>Indicateur 1</u> : nombre de campagnes de mesures réalisées <u>Résultat attendu 1</u> : 2 campagnes par site minimum</p> <p><u>Indicateur 2</u> : nombre de points de mesure <u>Résultat attendu 2</u> : 15 minimum</p> <p><u>Indicateur 3</u> : amélioration de l'inventaire des émissions de particules <u>Résultat attendu 3</u> : sur toute la durée du plan</p> <p><u>Indicateur 4</u> : surveillance de la composition chimique et physique des particules sur la base des besoins exprimés par le monde de la recherche en santé environnementale <u>Résultat attendu 4</u> : sur toute la durée du plan</p>
<b>Référence PNSE3</b>	Action n° 52





**AAC** : Aire d’Alimentation des Captages  
**ALUR** : Accès au Logement et un Urbanisme Rénové  
**AMO** : Assistance à Maîtrise d’Ouvrage  
**ANSES** : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l’Alimentation, de l’Environnement et du Travail  
**APPA** : Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique  
**ARA** : Autour des Rythmes Actuels  
**ARS** : Agence Régionale de Santé  
**ASN** : Autorité de Sûreté Nucléaire  
**BTP** : Bâtiment et Travaux Publics  
**CAF** : Caisse d’Allocation Familiale  
**CAP** : Certificat d’Aptitude Professionnel  
**CAPSO** : Communauté d’Agglomération du Pays de Saint Omer  
**CAR** : Comité de l’Administration Régionale  
**CAS** : Comité d’Appui Scientifique  
**CASIAS** : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services  
**C2DS** : Comité pour le Développement Durable en Santé  
**CERDD** : Centre de Ressource pour le Développement Durable  
**CEREMA** : Centre d’Etude et d’Expertise sur les Risques, l’Environnement, la Mobilité et l’Aménagement  
**CESER** : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
**CESF** : Conseiller en Economie Sociale et Familiale  
**CIJ** : Centre d’Information Jeunesse  
**CLCV** : Consommation, Logement et Cadre de Vie  
**CLS** : Contrat Local de Santé  
**CMEI** : Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur  
**CODERST** : Conseil Départemental de l’Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques  
**COFIL** : Comité de Pilotage  
**CPPIE** : Centre Permanent d’Initiative pour l’Environnement  
**CRCI** : Chambre Régionale de Commerce et d’Industries  
**CRSA** : Conférence Régionale de la Santé et de L’Autonomie  
**CSTB** : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment  
**CTAP** : Conférence Territoriale de l’Action Publique  
**DRAAF** : Direction Régionale de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt  
**DREAL** : Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement  
**DRJSCS** : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale  
**DRRT** : Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie  
**DUP** : Déclaration d’Utilité Publique  
**ECS** : Eaux Chaudes Sanitaires  
**EDA** : Environnement et Développement Alternatif  
**EDCH** : Eaux Destinées à la Consommation Humaine

**EPF** : Etablissement Public Foncier  
**ERP** : Etablissement Recevant du Public  
**FNE** : France Nature Environnement  
**GABNOR** : Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas-de-Calais  
**GRSE** : Groupe Régional Santé Environnement  
**GT** : Groupe de Travail  
**ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement  
**IMT** : Institut des Métiers et des Technologies  
**INERIS** : Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques  
**INPES** : Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé  
**IREPS** : Instances Régionales d'Education et de Promotion de la Santé  
**ISTNF** : Institut de Santé au Travail du Nord de la France  
**MEL** : Métropole Européenne de Lille  
**MRES** : Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités  
**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé  
**OPCA** : Organisme Paritaire Collecteur Agréé  
**OR2S** : Observatoire Régional de la Santé et du Social de Picardie  
**ORS** : Observatoire Régional de la Santé  
**PCAET** : Plans Climat Air Energie Territoriaux  
**PDLHI** : Pôles Départementaux de Lutte contre l'Habitat Indigne  
**PMI** : Protection Maternelle et Infantile  
**PM** : Particule Moyenne  
**PNSE** : Plan National Santé Environnement  
**PPA** : Plan de Protection de l'Atmosphère  
**PRPDE** : Personne Responsable de la Production et de la Distribution d'Eau  
**PRSE** : Plan Régional Santé Environnement  
**PRSQA** : Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air  
**PUF** : Particule Ultra Fine  
**QAI** : Qualité de l'Air Intérieur  
**RAM** : Relais Assistante Maternelle  
**RES** : Réseau Environnement Santé  
**SCHS** : Service Communal d'Hygiène et de Santé  
**SIG** : Système d'Information Géographique  
**SIS** : Secteur d'Information sur les Sols  
**S3PI** : Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles  
**SGAR** : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales  
**UFC** : Union Fédérale des Consommateurs  
**URCPIE** : Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement  
**URPS** : Union Régionale des Professionnels de Santé



